

POLICE FEDERALE
DIRECTION GENERALE DE L'APPUI OPERATIONNEL
Direction de la banque de données nationale
DONNEES DE GESTION



MONITEUR DE SECURITE 2004

Analyse de l'enquête fédérale

Isabelle VAN DEN STEEN
Ellen VAN DEN BOGAERDE

sous la direction de
Patrizia KLINCKHAMERS
Marc VANDENDRIESSCHE

Table des matières

<i>Table des matières</i>	<i>1</i>
<i>Introduction</i>	<i>3</i>
<i>Chapitre 1 : Méthodologie de l'enquête</i>	<i>4</i>
1.1. Historique	4
1.2. Une enquête téléphonique	6
1.3. L'échantillonnage	6
1.4. Le questionnaire	7
1.5. Taux de réponse à l'enquête	8
1.6. Profil des répondants	10
<i>Chapitre 2 : Les problèmes de quartier</i>	<i>11</i>
2.1. Les problèmes de quartier au niveau fédéral	11
2.2. Les problèmes de quartier par région et par province	12
2.2.1. Les problèmes de quartier par région	12
2.2.2. Les problèmes de quartier par province	13
<i>Chapitre 3 : L'insécurité</i>	<i>14</i>
3.1. Le sentiment d'insécurité	14
3.1.1. Evolution du sentiment d'insécurité au cours du temps	14
3.1.2. Evolution du sentiment d'insécurité au cours du temps selon les régions	15
3.1.3. Le sentiment d'insécurité selon les caractéristiques personnelles	16
3.1.4. Le sentiment d'insécurité croisé avec d'autres variables	17
3.2. Les comportements d'évitement	19
3.2.1. Les comportements d'évitement au niveau national et régional	19
3.2.2. Le profil des personnes adoptant un comportement d'évitement concernant le fait d'éviter d'ouvrir à des inconnus	20
3.3. Le risque estimé d'être victime	21
3.4. Les moyens de défense	22
<i>Chapitre 4 : La victimisation</i>	<i>23</i>
4.1. Les délits contre les ménages	23
4.2. Les délits contre les personnes	26
4.3. Signalement et déclaration	29
4.3.1. Le Moniteur de sécurité, un indicateur du chiffre noir	29
4.3.2. Délits contre les ménages	29
<i>Signalement</i>	<i>30</i>
<i>Déclaration</i>	<i>31</i>
4.3.3. Délits contre les personnes	32
<i>Signalement</i>	<i>32</i>
<i>Déclaration</i>	<i>33</i>

<i>Chapitre 5 : Dernier délit</i>	35
5.1. Signalement	35
5.2. Satisfaction suite au contact policier	36
<i>Chapitre 6 : Les contacts entre la population et les services de police en dehors d'une victimisation</i>	37
6.1. Fréquence et nature des contacts	37
6.2. Satisfaction des citoyens à l'égard des contacts avec les services de police	38
<i>Chapitre 7 : Le fonctionnement des services de police</i>	39
7.1. Appréciation globale du fonctionnement policier en Belgique	39
7.2. Les raisons du bon travail des services de police	40
7.3. Appréciation globale du fonctionnement policier dans sa propre zone de police ou commune	40
7.4. Les qualités reconnues aux policiers dans l'exercice de leur métier	41
7.5. Importance et qualité du travail des différentes tâches policières	43
7.6. L'agent de quartier	43

Analyse de l'enquête fédérale du Moniteur de Sécurité 2004

Introduction

Le présent rapport a pour objet de restituer les principaux résultats de l'enquête fédérale de population *Moniteur de sécurité* réalisée au cours du dernier semestre de l'année 2004. Le Moniteur de Sécurité est une enquête réalisée auprès de la population à la demande du Ministre de l'Intérieur. Cette enquête a été lancée et suivie par la Direction de la Banque de données nationale au sein de la Direction Générale de l'Appui Opérationnel de la Police fédérale.

Il s'agit de la cinquième passation de l'enquête au niveau fédéral. Dès lors, les résultats sont dans l'ensemble comparables dans le temps. Néanmoins, certains résultats ne le sont pas, suite à des modifications apportées aux questionnaires d'enquête 2000 et 2002 (cf. Manuel d'instruction). Le Moniteur de sécurité a également été réalisé au niveau local (dans des communes/zones de police). En 2004, un moniteur local a été organisé plus particulièrement dans les entités suivantes : 73 communes à contrat de sécurité et de prévention et, lorsque la commune fait partie d'une zone de police pluricommunale, quelques enquêtes supplémentaires, proportionnelles à la population, ont été organisées dans les autres entités de cette zone. D'autres communes ou zones de police qui souhaitaient bénéficier d'une enquête locale du Moniteur de sécurité ont rejoint l'initiative moyennant financement sur fonds propres, au travers d'une adhésion locale.

Le Moniteur de sécurité comporte des questions relatives aux problèmes de quartier, au sentiment d'insécurité, à la victimisation et à la plainte, aux contacts citoyens/services de police, au fonctionnement des services de police et aux caractéristiques personnelles du répondant.

Les résultats de l'enquête font l'objet de différents rapports de tableaux, à savoir le rapport fédéral, le rapport comparatif (fédéral, régions, provinces, typologie de communes, typologie des zones de police) et les rapports locaux (zones de police, communes). L'objectif du présent rapport est de fournir les grandes tendances observées au sein du « Moniteur de Sécurité » au niveau fédéral et des régions.

Le premier chapitre de ce rapport est consacré à la méthodologie de l'enquête : il propose tout d'abord un petit historique, passe ensuite en revue le mode d'enquête choisi, fait le point sur la technique d'échantillonnage utilisée, présente les quelques changements au sein du questionnaire 2004, et présente enfin les résultats des taux de réponse et le profil des répondants.

Le corps du rapport est composé de six chapitres abordant chacun une des grandes thématiques de l'enquête, à savoir : les problèmes de quartier, l'insécurité, la victimisation et les contacts des victimes avec les services de police, l'appréciation de l'intervention des services de police lors du dernier délit, les contacts entre les citoyens et les services de police, et enfin le fonctionnement des services de police.

Chapitre 1 : Méthodologie de l'enquête

1.1. Historique

Au début de l'année **1997** débuta pour la première fois, à la demande du Ministre de l'Intérieur, le Moniteur de Sécurité au niveau fédéral d'une part et au niveau local d'autre part, dans les villes et communes possédant un contrat de sécurité et dans les zones inter-police pilotes (ZIP).

Le Moniteur de Sécurité belge est basé sur le Moniteur de Police des Pays-Bas (Nederlandse Politiemonitor). Ce moniteur a été adapté à la situation belge.

En **1998**, une seconde enquête de population a vu le jour. Bien qu'il y ait eu peu de changements au niveau méthodologique et du contenu, le Moniteur de Sécurité 1998 a tout de même connu quelques améliorations. Elles concernent notamment l'agrandissement de l'échantillon pour augmenter la précision et surtout pour obtenir une significativité à une échelle géographique plus fine. De plus, les communes ne possédant pas de contrat de sécurité ont pu y adhérer au travers des adhésions locales. Une version papier du Moniteur de Sécurité a été effectuée dans une septantaine de communes comme alternative moins chère que les enquêtes téléphoniques. Une évaluation approfondie de l'utilisation d'une version papier a conduit à la conclusion qu'une enquête sous cette forme ne serait pas reconduite. Une moins bonne fiabilité et un taux de non-réponses élevé en sont les principales raisons. Il a finalement été décidé de réaliser le Moniteur de Sécurité tous les deux ans car une organisation annuelle (au niveau budgétaire, des analyses...) était bien trop lourde. Ainsi la priorité peut être donnée à d'autres projets concernant l'exploitation des données du Moniteur de Sécurité.

Fin 1999 le Ministre de l'Intérieur a souhaité donner la priorité au plan fédéral de sécurité du gouvernement dans le questionnaire de **2000**. Un groupe de travail a été chargé de mener cette recherche, elle a conduit à quelques adaptations dont notamment la prise en compte des priorités du plan fédéral de sécurité dans la partie du questionnaire consacrée aux tâches policières et la prise en compte des délits sexuels dans le module victimisation. Suite à ces adaptations, le questionnaire était devenu trop long, et le module prévention, qui existait précédemment, a été supprimé.

En **2002**, le questionnaire du quatrième Moniteur de Sécurité n'a pas connu de changements au niveau du contenu. Par contre, il y a eu une modification plus importante au niveau de l'échantillon. Suite à la réforme des polices et à la création des zones de police, il ne fut plus utile de travailler avec les zones pilotes inter-police. Au lieu de réaliser le moniteur local au sein des 20 zones pilotes inter-police (ZIP), il fut réalisé au sein de 22 zones de police pilotes. Il a également été tenu compte du fait que les 29 communes avec un contrat de sécurité pouvaient former une zone de police avec d'autres communes. Pour permettre de maintenir une comparaison avec les années précédentes, et pour tout de même avoir des résultats au niveau des zones, des enquêtes supplémentaires ont été effectuées dans les autres communes de la zone de police.

Les enquêtes du Moniteur de Sécurité **2004** ont aussi été réalisées dans les communes avec un contrat de sécurité et de prévention ainsi que dans les autres communes faisant partie de la même zone de police (58). L'échantillon se retrouve donc élargi car cette nouvelle enquête comprend 73 communes et non plus 29 comme en 2002. De plus, l'échantillon fédéral est passé de 6.000 enquêtes à 12.000 dans le but de disposer de résultats plus fiables et de réduire les intervalles de confiance.

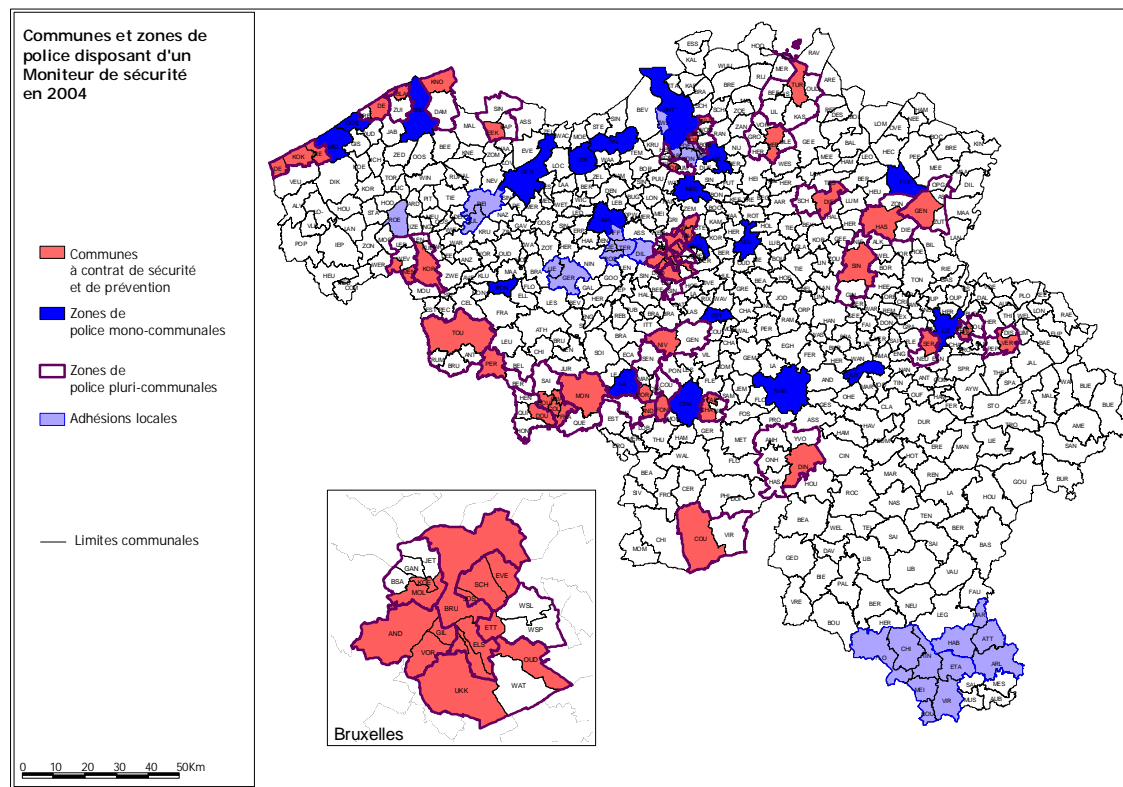


Fig. : Communes et zones de police (mono-communales et pluri-communales) disposant d'un moniteur de sécurité en 2004. Les adhésions locales ont également été cartographiées. Enfin, les communes restantes ont fait l'objet d'enquêtes au niveau fédéral uniquement.

1.2. Une enquête téléphonique

Depuis le début du *Moniteur de sécurité* et compte tenu du nombre important d'enquêtes à effectuer, le choix s'est porté sur un mode d'enquête de type téléphonique. Les répondants potentiels (échantillon brut) reçoivent préalablement une lettre d'introduction envoyée au nom du gouverneur de leur province pour les informer de l'initiative et les inviter à participer au sondage. Chaque adresse téléphonique a fait l'objet de 10 tentatives de contact avec le répondant. Un numéro vert (gratuit) a été mis à disposition des répondants potentiels désirant obtenir davantage d'informations sur l'enquête annoncée. Nous sommes, bien entendu, conscient des biais qui peuvent découler d'une enquête téléphonique, une partie de la population ne possédant plus de ligne fixe. Mais jusqu'à présent, il n'y a pas encore d'alternative sûre pour réaliser une enquête de cette importance¹.

1.3. L'échantillonnage

L'échantillon du *Moniteur de Sécurité fédéral* se compose de 12.000 personnes. Il s'agit d'un échantillon représentatif de la population belge de 15 ans et plus. Afin de garantir cette représentativité, le ménage a été tiré au hasard au sein de l'annuaire téléphonique. Pour préserver le caractère aléatoire du tirage, lors du contact téléphonique, le répondant a été choisi selon la méthode de « la date d'anniversaire » (le personne interrogée au sein du ménage est celle qui fêtera en premier son anniversaire). La composition de cet échantillon est issue de deux sources : les moniteurs locaux d'une part et des enquêtes réalisées spécifiquement pour le niveau fédéral d'autre part.

Les critères de sélection des répondants ont été établis d'avance par pré-stratification en tenant compte de la distribution de la population (15 ans et plus) dans les différentes régions, provinces et typologies des communes. En fonction de ces répartitions, le poids total des 41.017 personnes composant l'échantillon fédéral des individus à interroger en 2004, réduit à 12.000, a été déterminé pour chacune de ces entités territoriales. Les répondants ont ensuite été sélectionnés au hasard au sein de ces entités.

En outre, l'échantillon fédéral a aussi fait l'objet d'une post-stratification selon les catégories d'âge et de sexe. Cette post-stratification a été réalisée au niveau de la province et de la typologie des communes.

¹ Des enquêtes face-to-face pourraient atteindre l'ensemble de la population, mais l'anonymat des répondants n'est pas autant garanti, l'enquêteur peut également avoir plus d'influence quant au choix de réponses des répondants et le prix est généralement supérieur, ... Des recherches dans le domaine sont actuellement entreprises, tant par les bureaux d'études que par les universités, pour tenter de faire face à ce biais.

1.4. Le questionnaire

Dans un souci de continuité et de comparabilité, le questionnaire du Moniteur de sécurité de 2004 est proche de celui de 2002. Néanmoins, quelques adaptations ont été réalisées.

Les questions concernant le moment où les personnes ont été victime ont été affinées, dans un souci de comparabilité avec les statistiques de criminalité. Néanmoins, la question portant sur les 12 derniers mois a été maintenue pour pouvoir garder la comparabilité avec les années précédentes.

Exemple :

La question suivante

« Combien de fois y a-t-il eu un cambriolage dans votre maison durant lequel quelque chose a été volé au cours des 12 derniers mois ? »

a été complétée par

« Plus précisément, combien de fois y a-t-il eu ce(s) cambriolage(s) dans votre maison entre le 1er janvier et le 1er juillet de cette année ? »

Les questions concernant la violence physique ont aussi été détaillées.

- *Y a-t-il eu des coups et blessures ? (dans le PV + explications)*
- *L'auteur est-il un membre de la famille ?*

Les résultats sont publiés dans le rapport fédéral.

1.5. Taux de réponse à l'enquête

Pour réaliser les 41.017 interviews téléphoniques du Moniteur de sécurité 2004, 71.899 numéros ont été utilisés dont 10.102 n'ont pas donné lieu à une communication. Connaissant ce nombre de refus et celui en cours d'interview, nous pouvons calculer le taux de participation. En 2004, ce taux de participation est de 67%, ce qui est un taux élevé pour une enquête téléphonique. La participation est fortement encouragée par l'envoi d'une lettre d'introduction officielle, signée par le gouverneur de la province concernée, aux répondants potentiels. La mise à disposition d'un numéro vert pour les répondants potentiels leur permet de vérifier l'authenticité de l'enquête et de demander des compléments d'information la concernant.

Contact	61.797
Nombre d'enquêtes réalisées	41.017
Rendez-vous (retéléphone plus tard)	302
Souhaite une autre langue (néerlandais ou français)	357
Refus de participer	16.174
Refus de participer durant l'interview	3.947
Pas de contact	10.102
Pas de réponse	6.545
Répondeur	2.775
Tél. occupé	782
Total	71.899

Fig. : Nombre de contacts téléphoniques réalisés pour effectuer les 41.017 enquêtes du Moniteur de sécurité 2004. Sur cette base, le taux de réponse à l'enquête peut être calculé : il est de 67%.

$$\text{Taux de réponse} = \frac{\text{nombre d'enquêtes réalisées}}{\text{nombre d'enquêtes réalisées} + \text{refus} + \text{refus durant l'interview}}$$

Le taux de réponse aux enquêtes du moniteur de sécurité varie de 60% à 75% suivant les années. Les principales raisons de refus invoquées par les répondants sont, par ordre décroissant : pas d'intérêt pour ce sujet (40%), raccroche sans explication (25%), trop âgé/malade (20%) ou pas le temps (10%).

	1998	2000	2002	2004
Nombre de refus (toutes choses confondues)	11.407	18.548	7.761	20.780
Nombre d'enquêtes réalisées	29.399	26.243	22.360	41.017
<i>Taux de réponse</i>	72,05%	58,59%	74,24%	66,37%

Fig. : Taux de réponse des répondants à l'enquête du moniteur de sécurité (les numéros sans contact n'ont pas été comptabilisés)

Une différence géographique s'observe quant au taux de réponse. Les provinces de Namur, du Luxembourg et du Brabant-Wallon ont les taux de réponse les plus élevés (75%). A l'inverse, les provinces de Flandre Occidentale et Orientale ont les taux les plus bas (63%).

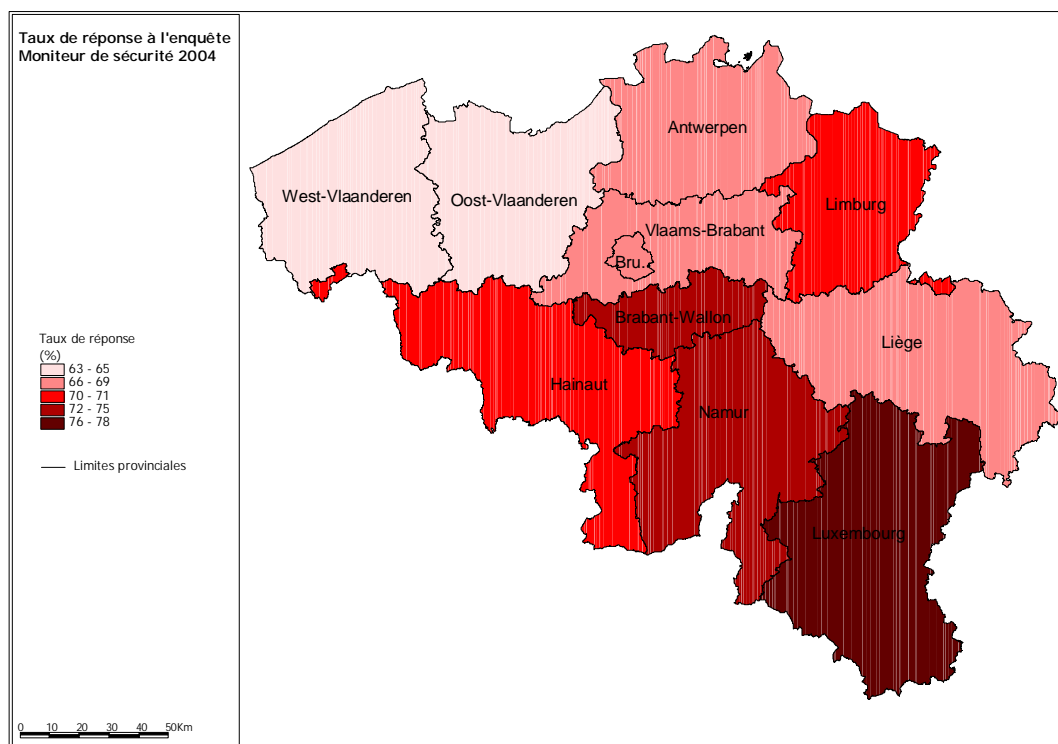


Fig. : Taux de réponse des répondants à l'enquête du moniteur de sécurité en 2004, par province (les numéros sans contact n'ont pas été comptabilisés)

Les chiffres renseignés dans le tableau ci-dessous représentent le nombre de faux numéros au sein de l'annuaire téléphonique. Le pourcentage de faux numéros (numéro erroné, entreprise, hors groupe cible) tourne autour de 15% et il n'y a pas de réelle différence entre les années.

	1998		2000		2002		2004	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Numéros de téléphone utilisés	54.487		58.470		50.640		85.154	
Erreurs dans l'annuaire (numéro erroné, pas de particulier, hors groupe cible)	7.995	14,7	9.597	16,4	7.979	15,8	13.255	15,6

Fig. : Nombre de faux numéros au sein de l'annuaire téléphonique

1.6. Profil des répondants

La répartition de l'échantillon a été comparée à la répartition réelle de la population du pays selon les catégories d'âge et de sexe. La catégorie d'âge la mieux représentée est la classe des 35-49 ans. Les catégories d'âge les moins représentées sont les classes les plus jeunes, 15-24 ans et 25-34 ans, et qui ne disposent probablement que d'un GSM et plus d'une ligne fixe. A l'inverse, les catégories d'âge les plus élevées (50-64 ans et plus de 65 ans) sont sur-représentées dans l'échantillon. La répartition entre hommes et femmes dans l'échantillon est proche de la réalité. La répartition de la population observée dans l'échantillon de 2004 était identique en 2002. Une pondération selon l'âge et le sexe des répondants, appelée post-stratification, est utilisée pour faire face à ces différences de répartition. Ceci signifie qu'un poids - plus ou moins grand - est alloué à chaque répondant selon que la catégorie (âge et sexe) à laquelle il appartient est sous- ou sur-représentée dans l'échantillon.

Tableau: dem A. Fréquences	Sexe		Total
	Homme	Femme	
Age			
15-24 ans	891	862	1754
25-34 ans	990	968	1958
35-49 ans	1667	1632	3299
50-64 ans	1247	1268	2515
65+ ans	1019	1455	2474
Total (réduit)	5815	6185	12000

Fig. : Répartition de la population selon l'âge et le sexe. La taille totale de la population est de 8.553.145 personnes de 15 ans et plus. Elle est ici réduite à la taille de l'échantillon (12.000) pour des raisons de comparaison.

Tableau: dem B. Fréquences	Sexe		Total
	Homme	Femme	
Age			
15-24 ans	539	519	1058
25-34 ans	678	759	1437
35-49 ans	1617	1797	3415
50-64 ans	1605	1621	3226
65+ ans	1321	1543	2864
Total	5760	6240	12000

Fig. : Répartition de l'échantillon selon l'âge et le sexe

Comparaison entre la répartition de l'échantillon (41.017 individus – Tableau dem. B) et la répartition de la population belge (8.553.145 personnes – Tableau dem. A) selon les catégories d'âge et de sexe.

Chapitre 2 : Les problèmes de quartier

2.1. Les problèmes de quartier au niveau fédéral

Parmi les problèmes de quartier abordés, trois problématiques touchent plus particulièrement les citoyens : il s'agit de la vitesse non adaptée au trafic (26,5%), de la conduite agressive dans la circulation (26,1%) et des cambrjolages dans les habitations (23,1%). Plus d'un quart des citoyens considèrent ces trois situations comme « tout à fait » problématiques. Il est néanmoins, intéressant de constater que l'importance accordée à ces trois problèmes diminue au cours du temps. Ces trois problèmes ne sont pas les seuls à interpeller les gens. Il ne faut, en effet, pas négliger les autres problématiques considérées comme importantes par les citoyens : le vol dans les voitures (18,8%), les objets traînant dans la rue (14,7%), les nuisances sonores causées par le trafic (14,5%), les vols de vélos (12,0%) et de voitures (11,7%). Quelques évolutions significatives à la baisse parmi ces classes sont également à signaler au cours des deux dernières années. Les problèmes de quartier comme les cambriolages dans les habitations passent de 27,8% en 2002 à 23,1% en 2004, les nuisances sonores causées par le trafic de 16,3% à 14,5% et enfin le vol de voitures passe de 13,8% à 11,7%.

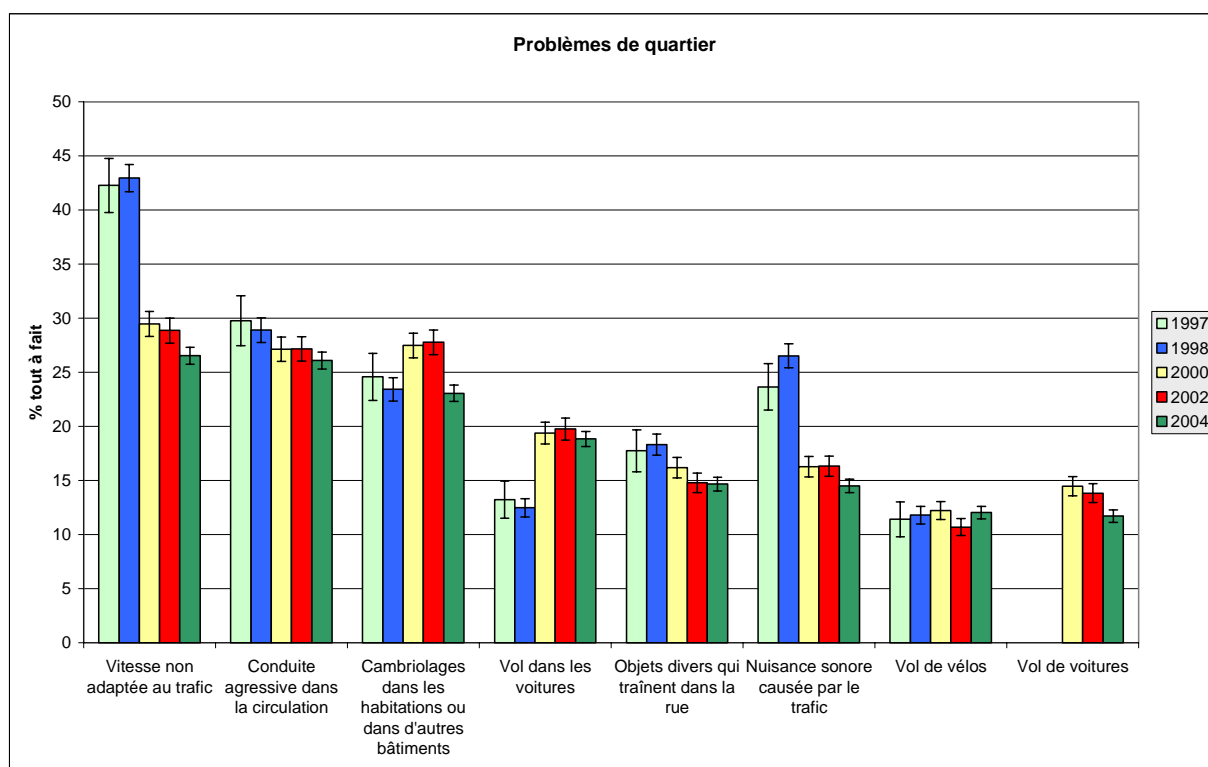


Fig. : Les problèmes de quartier. Comparaison 1997, 1998, 2000, 2002 et 2004. Le graphique reprend uniquement la réponse « tout à fait » à la question : "Les faits suivants constituent-ils un problème dans votre quartier ?" Les problèmes de quartier sont classés par ordre décroissant d'importance pour l'année 2004. La catégorie "Vols de voitures" n'était pas présente en 1997 et 1998.

2.2. Les problèmes de quartier par région et par province

Les tendances générales, observées au niveau fédéral, diffèrent, pour certains problèmes de quartier, selon les régions et les provinces.

2.2.1. Les problèmes de quartier par région

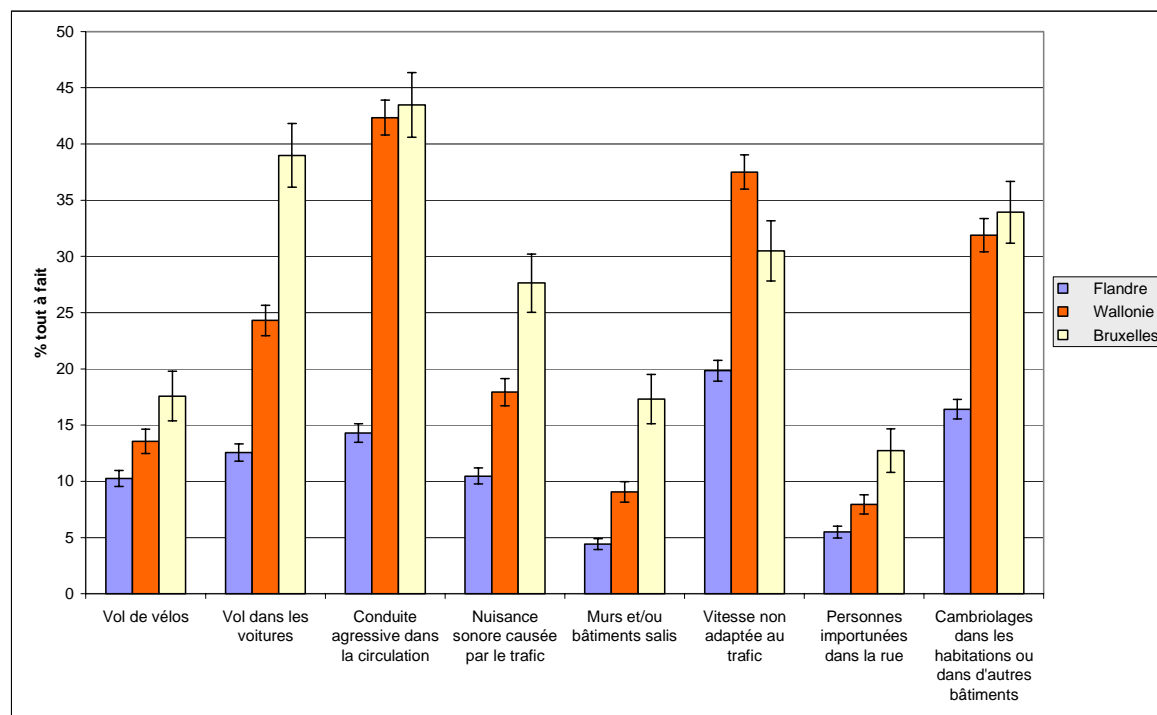


Fig. : *Quelques problèmes de quartier selon les régions en 2004. Le graphique reprend uniquement la réponse « tout à fait » à la question : Les faits suivants constituent-ils un problème dans votre quartier ?*

Les trois problématiques de quartier constituant un problème important pour les citoyens – vitesse non adaptée au trafic, conduite agressive dans la circulation et les cambriolages dans les habitations – connaissent des différenciations importantes selon les régions. Alors que les situations les plus problématiques sont considérées comme telles par quelque 15-20% de la population flamande, ce pourcentage atteint 30 à 40% en Wallonie et à Bruxelles. Globalement, les situations sont perçues comme plus problématiques dans les Régions wallonne et bruxelloise.

Autrement dit, si la situation en Flandre peut être résumée par la présence relative de deux problèmes : vitesse non adaptée au trafic (19,8%) et cambriolages dans les habitations (16,4%), ce n'est pas le cas en Wallonie et à Bruxelles qui connaissent, d'une part, ces problèmes de façon plus aiguë et, d'autre part, de nombreux autres problèmes. Parmi ceux-ci, l'agressivité dans la circulation (43,5%) qui vient supplanter tous les problèmes de quartier à Bruxelles. D'autres problèmes de quartier comme le vol dans les voitures, les vols de vélos, les murs ou bâtiment salis ou les personnes importunées dans la rue occupent systématiquement une place plus importante à Bruxelles, suivie par la Région wallonne.

2.2.2. Les problèmes de quartier par province

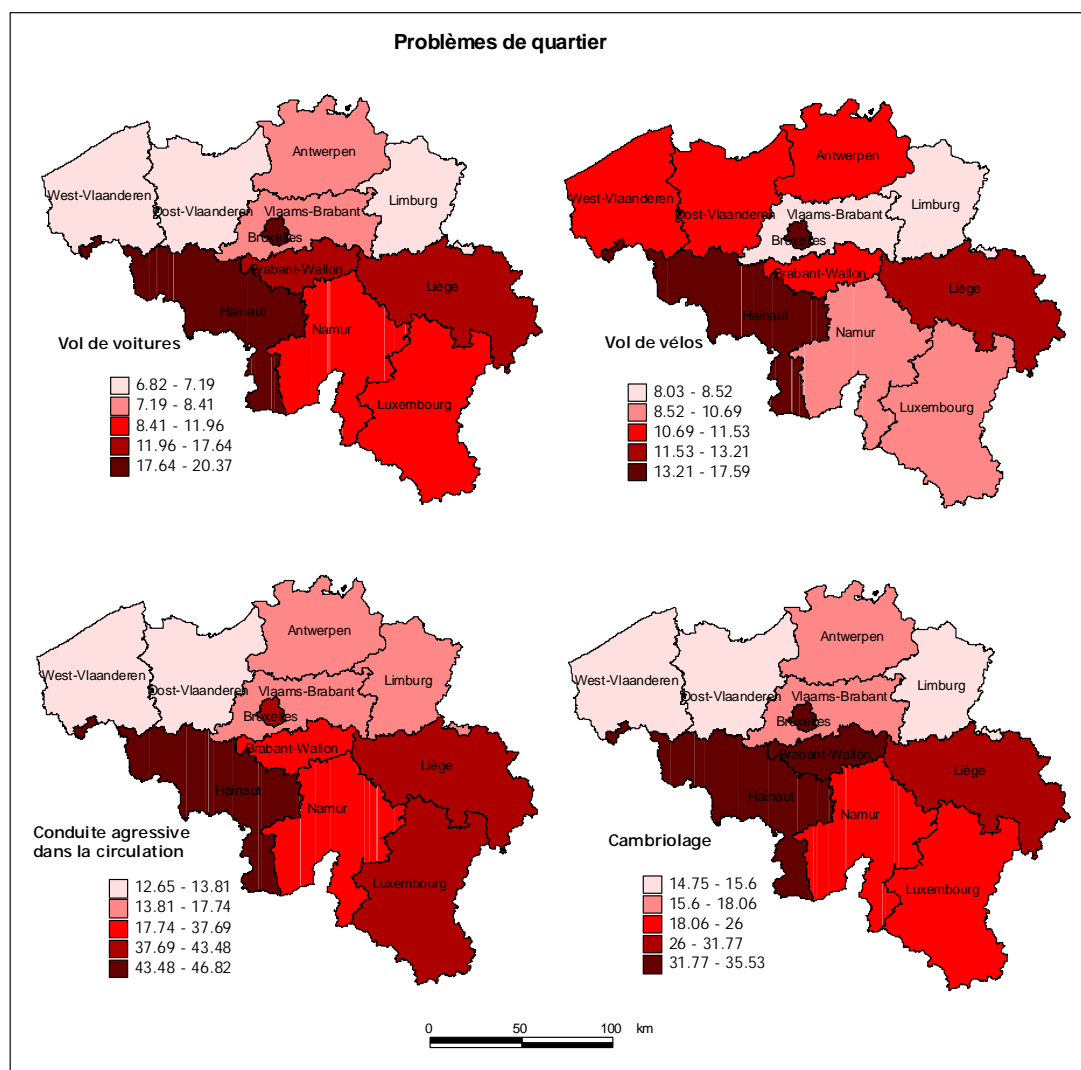


Fig. : Quelques problèmes de quartier selon les provinces en 2004. Les cartes reprennent uniquement la réponse « tout à fait » à la question : Les faits suivants constituent-ils un problème dans votre quartier ?

La cartographie par province de certains problèmes de quartier met en évidence des différences spatiales parfois marquées. En ce qui concerne le vol de vélos, les citoyens de la province du Brabant-Flamand et du Limbourg considèrent, de manière significative, ce problème comme nettement moins important dans leur quartier que les répondants des autres provinces. A l'inverse, les citoyens de la province du Hainaut considèrent le vol de vélos comme plus important que la moyenne du pays. D'après la typologie des communes, des problèmes de quartier comme la conduite agressive dans la circulation ou la présence de murs et/ou bâtiments salis ont une composante urbaine plus marquée. Certains problèmes de quartier présentent une opposition nord/sud comme la conduite agressive dans la circulation qui est plus perçue comme un problème dans le sud du pays. Les problèmes des cambriolages et de vols de voitures dans les quartiers montrent cette même opposition.

Chapitre 3 : L'insécurité

3.1. Le sentiment d'insécurité

3.1.1. Evolution du sentiment d'insécurité au cours du temps

Bien qu'il s'agisse d'une notion souvent perçue comme subjective, le Moniteur de sécurité tente de quantifier le concept de sentiment d'insécurité. Il apparaît que la proportion de personnes qui se sentent "toujours" et "souvent" en insécurité a diminué significativement entre 2002 (11,73%) et 2004 (9,59%).

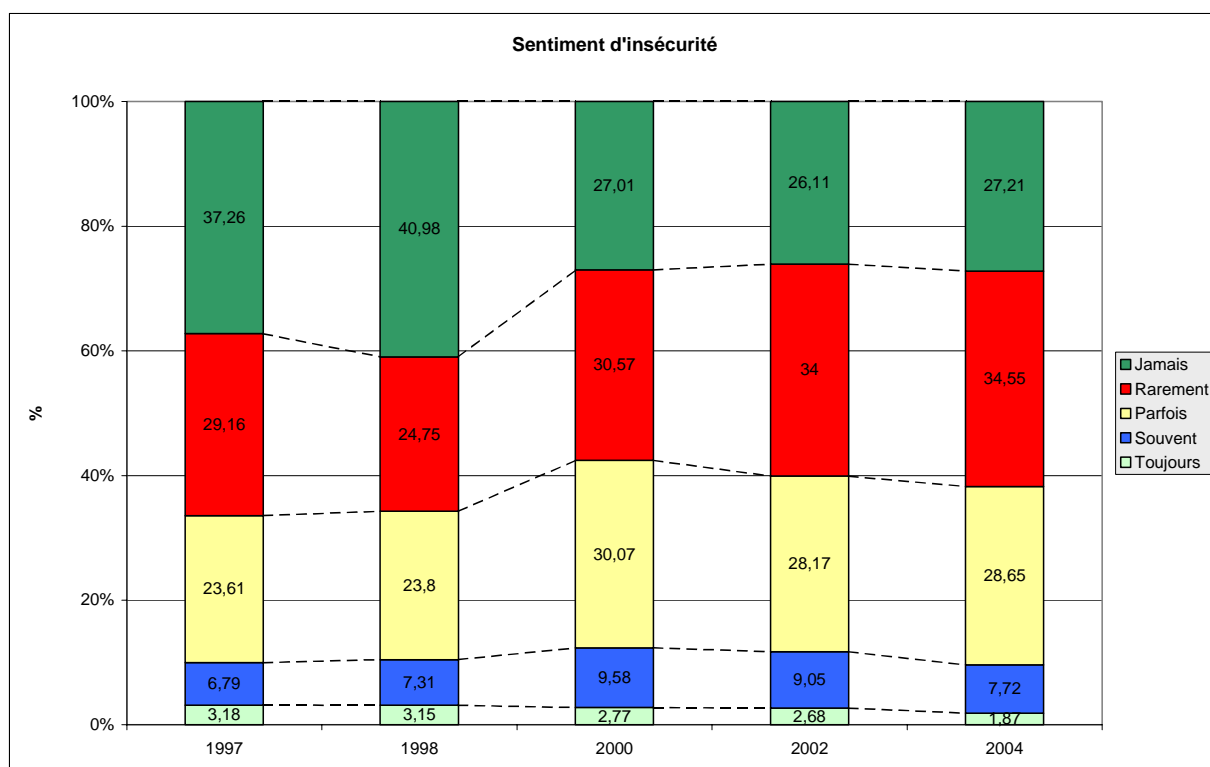


Fig. : Le sentiment d'insécurité. Comparaison 1997, 1998, 2000, 2002 et 2004.
Question générale quant au sentiment d'insécurité : "Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité? Est-ce toujours, souvent, parfois, rarement ou jamais ?"

3.1.2. Evolution du sentiment d'insécurité au cours du temps selon les régions

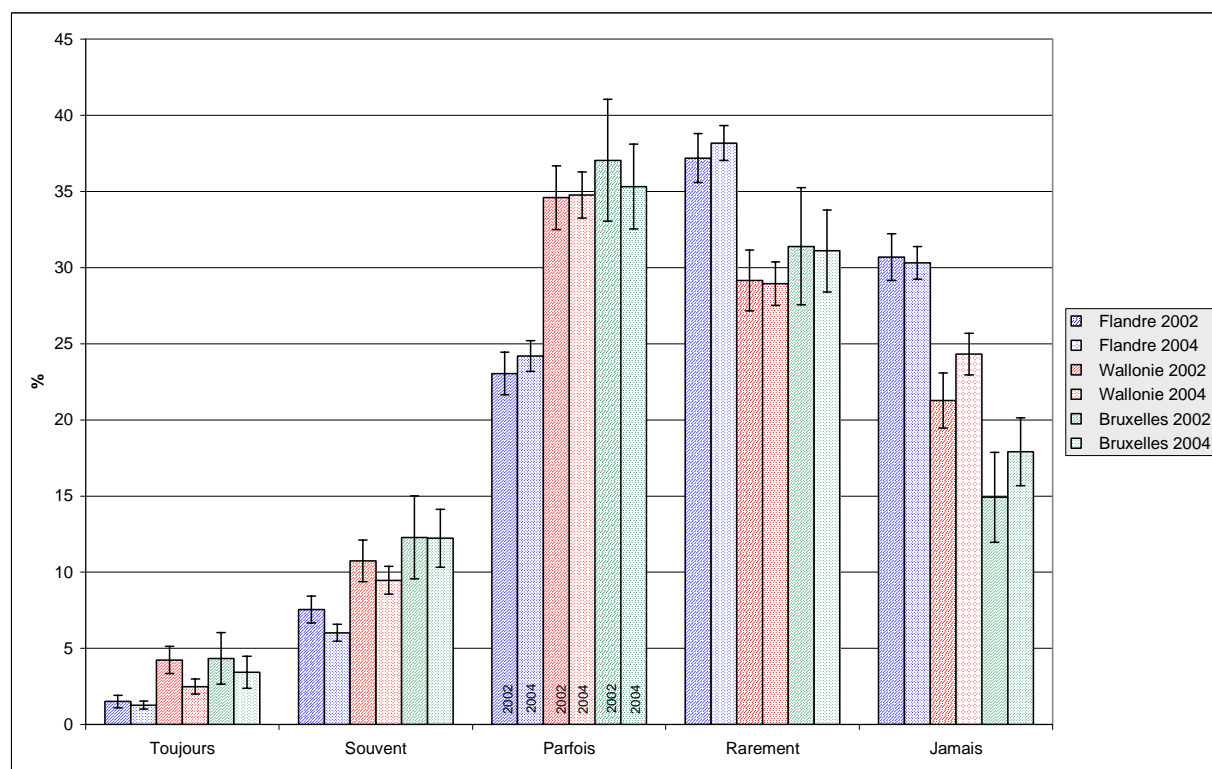


Fig. : Le sentiment d'insécurité. Comparaison 2002 et 2004 selon les régions.
 Question générale quant au sentiment d'insécurité : "Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité? Est-ce toujours, souvent, parfois, rarement ou jamais ?"

L'évolution observée au niveau fédéral est globalement repérable au sein des trois régions du pays qui évoluent assez semblablement dans le temps au travers d'une diminution du pourcentage des "toujours" insécurisés. Ce dernier déplacement est essentiellement significatif pour la Région wallonne entre 2002 et 2004. Il en va de même pour les personnes se sentant "souvent" en insécurité. Inversement, les personnes ne se sentant "jamais" en insécurité augmentent entre 2002 et 2004 pour les Régions wallonne et bruxelloise. Toutefois, malgré des évolutions temporelles proches, l'insécurité des habitants est sensiblement différente selon la région concernée. Comme en 1997, 1998, 2000 et 2002, les habitants se sentent légèrement plus sécurisés en Flandre qu'en Wallonie ou à Bruxelles.

3.1.3. Le sentiment d'insécurité selon les caractéristiques personnelles

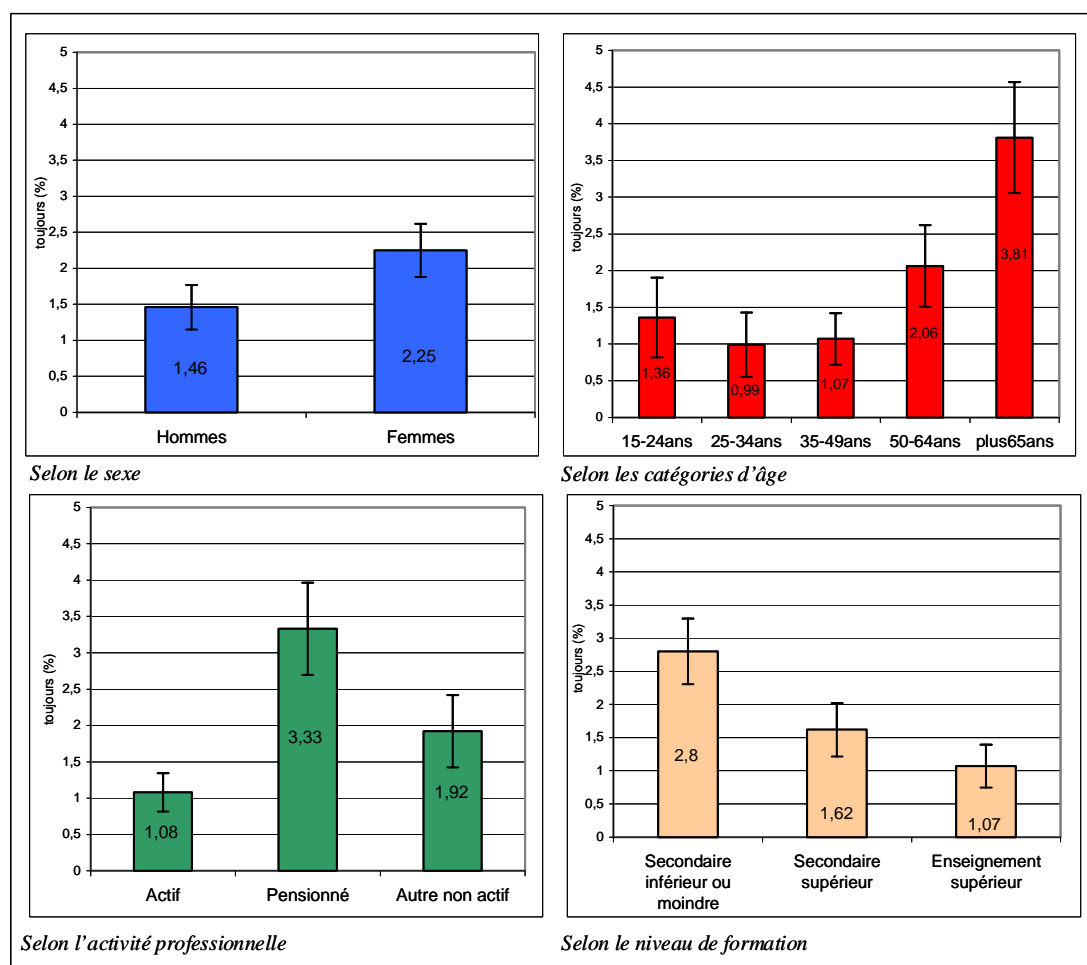


Fig. : Le sentiment d'insécurité selon les caractéristiques personnelles en 2004. Selon le sexe, les catégories d'âge, l'activité professionnelle et le niveau de formation. Question générale quant au sentiment d'insécurité : "Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité? Réponse : toujours en insécurité" (intervalle de confiance à 95%)

Le sentiment d'insécurité est perçu de manière assez inégale au sein de la population. Le sentiment d'insécurité se révèle davantage présent chez les femmes que chez les hommes. L'insécurité se retrouve également davantage chez les personnes âgées (50-64 ans et plus de 65 ans). Il est difficile de conclure à des différences majeures entre les autres classes d'âge car les différences observées ne sont pas significatives. Dans le même ordre d'idées, au niveau des activités professionnelles, il est à noter que les actifs sont moins insécurisés que les pensionnés et les autres non actifs. Dans ce dernier cas, on s'autorisera l'hypothèse que l'insécurité mesurée traduit peut-être moins une insécurité sécuritaire qu'une insécurité sociale liée à l'instabilité de l'emploi par exemple (cf. rapport de l'analyse de l'enquête fédérale de 2000). Enfin, les répondants disposant d'un diplôme du secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur se sentent plus en sécurité que les personnes ne disposant que d'un diplôme du secondaire inférieur ou moindre. Au sujet de ce dernier type, il est à constater que l'autre catégorie extrême des personnes « jamais insécurisées » est aussi fortement représentée.

3.1.4. Le sentiment d'insécurité croisé avec d'autres variables

D'autres caractéristiques des répondants peuvent être mises en parallèle avec la notion de sentiment d'insécurité.

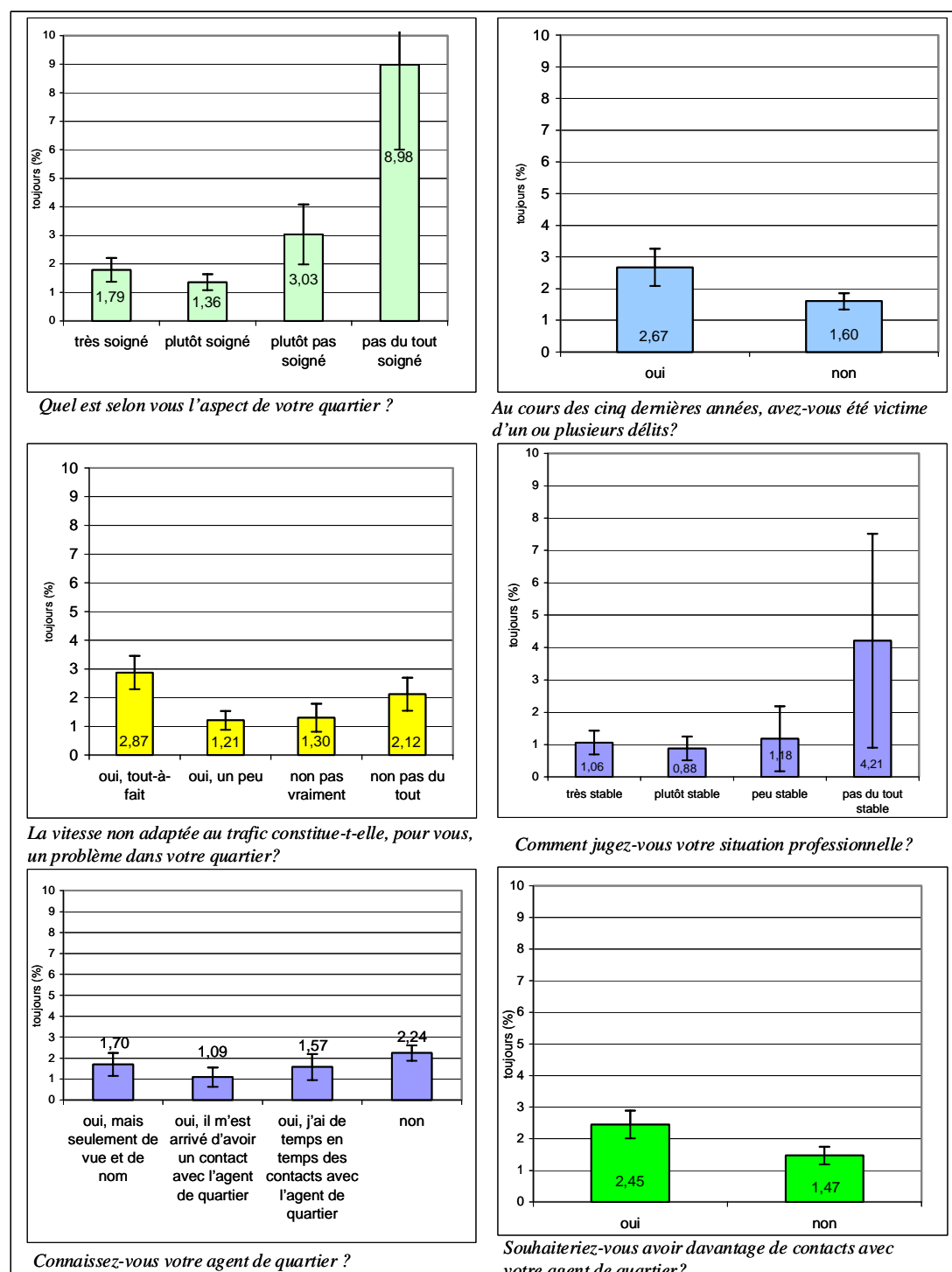


Fig. : Le sentiment d'insécurité selon d'autres variables comme l'aspect de son quartier (soigné ou non), le fait d'avoir été victime, la vitesse non adaptée au trafic de son quartier, le lien avec la stabilité de la situation professionnelle, la connaissance ou non de l'agent de quartier et le fait de souhaiter plus de contact avec son agent de quartier, en 2004 (intervalle de confiance à 95%).

La différence est significative en ce qui concerne le lien entre la façon dont les citoyens perçoivent l'aspect de leur quartier et le sentiment d'insécurité. Lorsque les citoyens considèrent leur quartier comme "pas du tout soigné", ils se sentent plus souvent en insécurité. De même, les répondants qui ont été victimes au cours des 5 dernières années d'un ou plusieurs délits se sentent également plus en insécurité que les autres. Les personnes qui considèrent la vitesse non adaptée au trafic dans leur quartier se sentent un peu plus insécurisés. Par contre, il n'y a pas de relation significative entre la non stabilité de son emploi et le sentiment d'insécurité. Enfin, bien qu'une tendance se dégage montrant que les personnes qui ne connaissent pas leur agent de quartier se sentent plus insécurisées, la relation n'est toutefois pas totalement significative. Les répondants qui souhaitent davantage de contacts avec leur agent de quartier se sentent également plus en insécurité que les autres (2,45% contre 1,47%).

3.2. Les comportements d'évitement

3.2.1. Les comportements d'évitement au niveau national et régional

Comme nous avons pu le voir dans le paragraphe précédent, l'analyse et l'évolution du sentiment d'insécurité peuvent être appréhendées au travers de la question générale relative au sentiment d'insécurité "Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité ?". Cette approche est complétée par 5 autres questions sur le comportement d'évitement :

- éviter certains lieux de sa commune de résidence
- éviter d'ouvrir à des inconnus
- mettre des objets de valeur dans un endroit plus sûr
- éviter de partir de la maison quand il fait noir
- éviter de laisser ses enfants quitter la maison

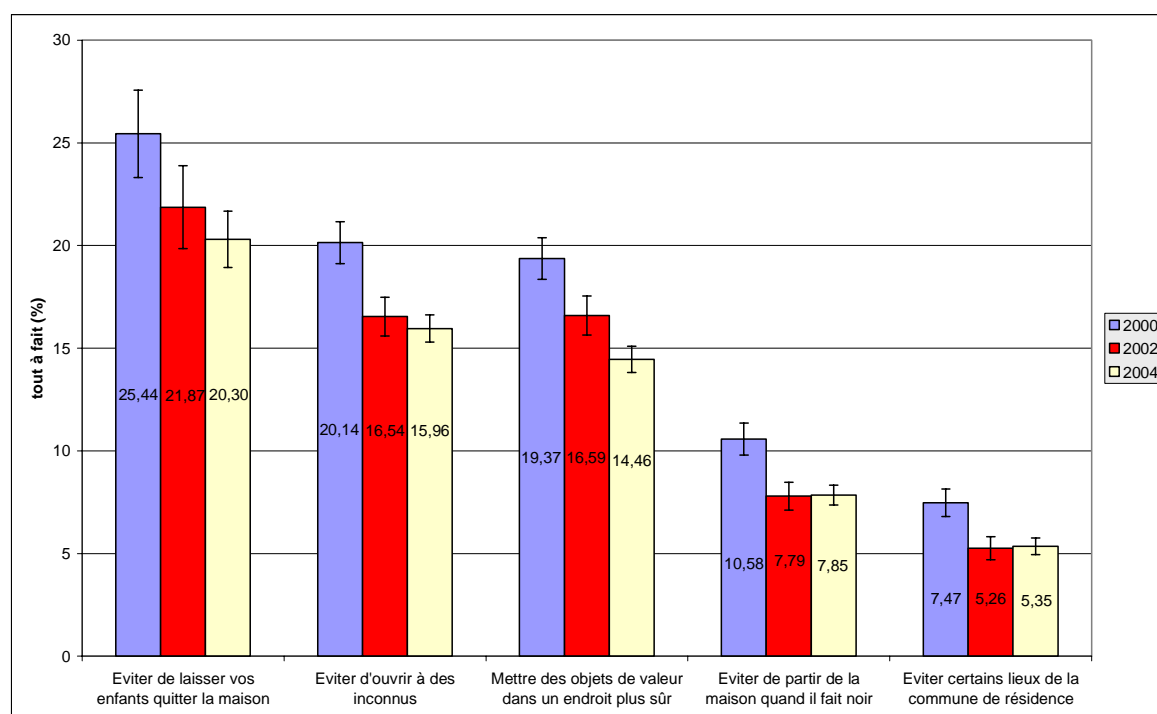


Fig. : Comportements d'évitement. Le graphe reprend uniquement la réponse « tout à fait » aux 5 questions. Comparaison 2000, 2002 et 2004. Les années 1997 et 1998 ne sont pas reprises sur le graphique car les questions étaient posées différemment. (intervalle de confiance à 95%).

Des résultats au niveau national, il ressort que les Belges optent plus ou moins fréquemment pour un type de comportement d'évitement selon sa nature. 20% des citoyens évitent toujours de laisser leurs enfants quitter la maison tandis que près de 16% évitent toujours d'ouvrir à des inconnus. Ils ne sont que 14% à mettre des objets de valeur dans un endroit sûr, 8% à éviter de quitter la maison lorsqu'il fait noir et enfin seulement 5% à éviter certains lieux de la commune de résidence.

Pour ces différents comportements d'évitement, il n'y a pas d'évolution significative entre 2002 et 2004 à l'exception d'une baisse du fait de mettre des objets de valeur dans un endroit sûr. Par contre, une évolution significative à la baisse se marque entre 2000, 2002 et 2004 pour les cinq comportements d'évitement.

3.2.2. Le profil des personnes adoptant un comportement d'évitement concernant le fait d'éviter d'ouvrir à des inconnus

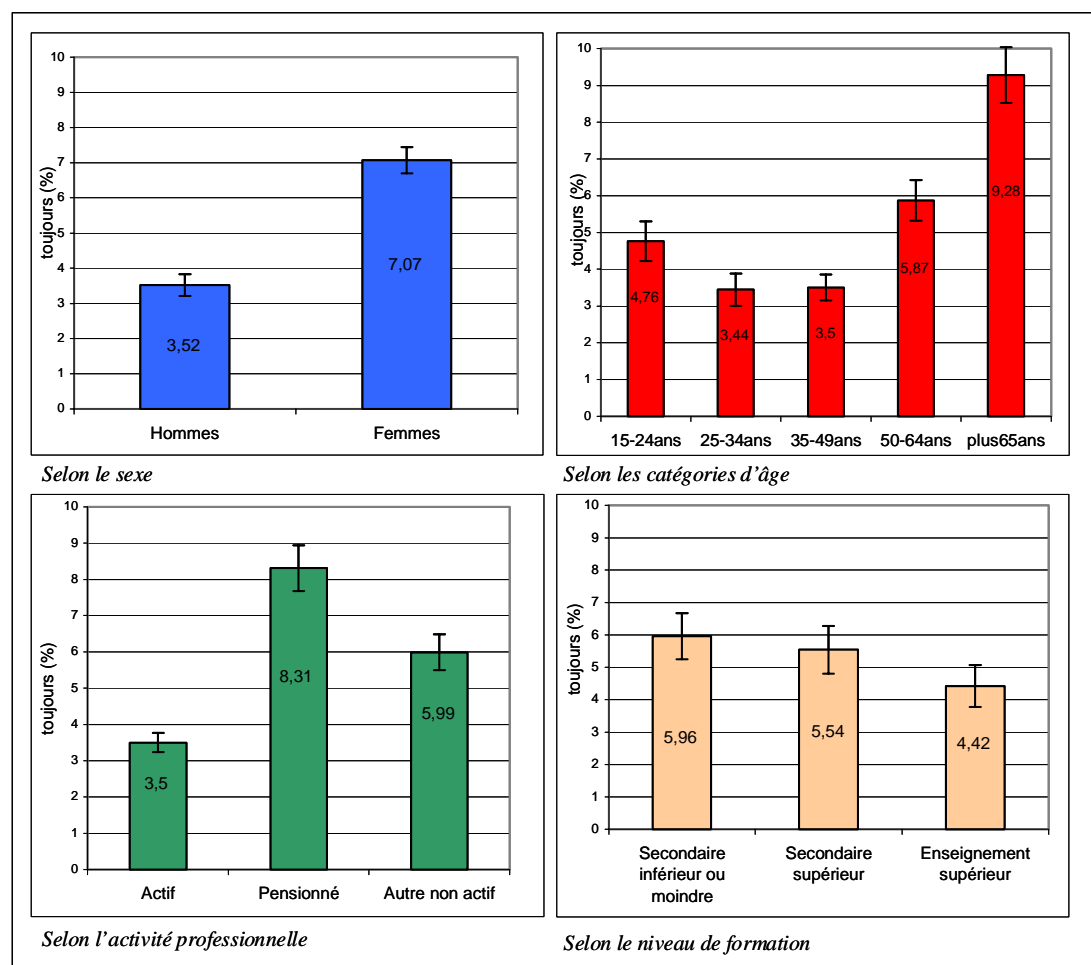


Fig. : Le comportement d'évitement - éviter d'ouvrir à des inconnus - selon les caractéristiques personnelles en 2004. Selon le sexe, les catégories d'âge, l'activité professionnelle et le niveau de formation.

Question: "Vous arrive-t-il d'éviter d'ouvrir à des inconnus car vous ne trouvez pas cela sûr? Réponse : toujours " (intervalle de confiance à 95%).

Le profil des personnes adoptant un comportement d'évitement, ici dans le cas d'éviter d'ouvrir à des inconnus, est assez semblable de celui des personnes qui se sentent toujours en insécurité. Les femmes adoptent plus souvent un comportement d'évitement que les hommes ; les personnes âgées évitent également plus souvent d'ouvrir à des inconnus que les autres classes d'âge. On remarquera que les plus âgés, et logiquement la catégorie des pensionnés, sont dans ce cas sans équivoque les plus enclins à user de stratégies d'évitement et à réduire leurs relations avec l'extérieur. Les personnes possédant un diplôme du secondaire inférieur ou moindre auront plus tendance à présenter des comportements d'évitement que les autres catégories de formation.

3.3. Le risque estimé d'être victime

L'approche sur l'insécurité est complétée par des questions portant sur le risque estimé d'être victime de certains délits :

Au cours des 12 prochains mois, quel risque estimez-vous

- que votre ménage a d'être victime d'un cambriolage avec vol ?
- courir d'être victime de violence physique ou de menace de violence physique?
- courir d'être victime d'un vol sans violence ou menace de violence ?
- courir d'être victime d'un délit dans la circulation par exemple un accident, un délit de fuite, une agression dans la circulation...?

	Cambriolage	(Menace de violence physique)	Vol sans (menace de) violence	Délit dans la circulation
Grandes villes	4,72	4,19	5,28	9,55
Bruxelles-18	5,72	4,83	6,42	11,3
Villes régionales	3,79	2,69	3,22	7,04
Communes d'agglomération	5,13	2,7	4,08	9,26
Petites villes	3,88	2,56	2,85	6,88
Comm. à urb. morph. forte	3,09	1,42	2,15	5,68
Comm. à urb. morph. moyenne	3,96	1,29	2,5	6,43
Comm. à urb. morph. faible/rurales	3,99	2,8	2,82	7,21
Pays	4,22	2,64	3,48	7,69

Fig. : Le risque estimé d'être victime selon la typologie des communes en 2004. Seule la catégorie "très élevée" de risque estimé est reprise.

Interrogés sur le risque d'être victimes des quatre délits – cambriolage, (menace de) violence physique, vol sans (menace de) violence, délit dans la circulation –, les citoyens procèdent manifestement à une estimation différente du risque d'être victime en fonction du délit envisagé. Quelle que soit la région (Flandre, Wallonie ou Bruxelles), les délits de circulation sont considérés comme le risque le plus élevé à la différence de la violence. Au niveau de la typologie des communes, il y a peu de différences entre les communes en ce qui concerne l'estimation du risque d'être victime d'un délit dans la circulation. En revanche, le risque estimé de victimisation pour les autres délits envisagés varie plus nettement selon le degré d'urbanisation. C'est plus particulièrement le cas pour la violence et les vols.

3.4. Les moyens de défense

Le module « insécurité » reprend également une question relative à la possession d'un moyen de défense. Il est mentionné dans la question qu'il ne doit pas spécialement s'agir d'une arme à feu.

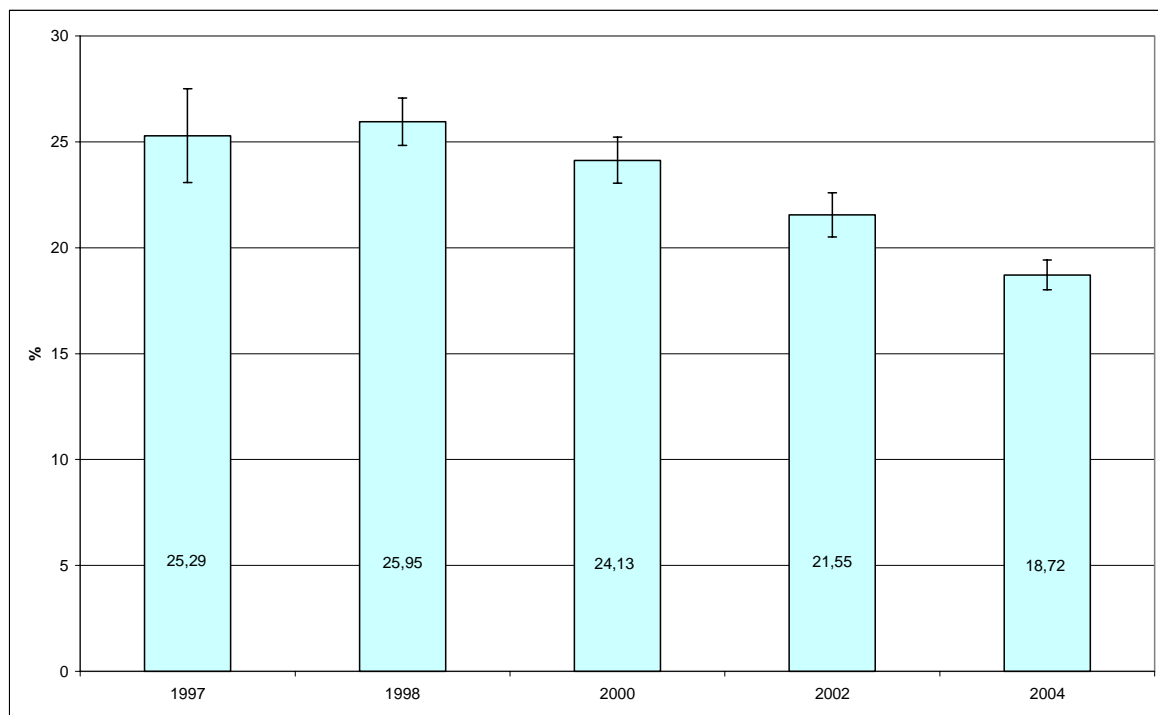


Fig. Pourcentage de personnes répondant posséder un moyen de défense en 1997, 1998, 2000, 2002 et 2004 (intervalle de confiance à 95%).

La possession d'un moyen de défense n'a guère évolué entre 1997 et 2000 : elle concerne approximativement un quart de la population. Depuis 2002, une diminution significative est observée de 21 % à 19% de la population interrogée en possession d'un moyen de défense en 2004. Un croisement entre les variables « le fait de posséder un moyen de défense » et « le fait de se sentir en insécurité » a montré une non-significativité de la relation entre ces deux variables.

Les détenteurs de moyens de défense sont davantage des hommes et des actifs qui possèdent un moyen de défense. Le profil des détenteurs d'un moyen de défense est donc sensiblement différent du profil des citoyens se sentant toujours en insécurité (voir précédemment).

Chapitre 4 : La victimisation

Dans ce module, il est fait mention des pourcentages de victimisation. Une distinction a été effectuée entre deux grandes catégories de délits : les délits contre les ménages et les délits contre les personnes. Ces deux types de délits sont repris dans les deux sections suivantes de cette partie.

4.1. Les délits contre les ménages

Les délits contre les ménages englobent la victimisation des membres du ménage ainsi que les infractions à l'encontre d'un bien du ménage. Le répondant a été interrogé sur un délit dont lui-même ou un membre du ménage a été victime au cours des douze dernier mois (et plus précisément entre le 1^{er} janvier 2004 et le 30 juin 2004). Les délits contre les ménages repris sont : les tentatives de cambriolage, les cambriolages avec vol, les vols de voitures, les vols dans la voiture, les dégâts à la voiture, les vols de motos, les dégâts à la moto, les vols de vélos, les vols de mobylettes et les destructions.

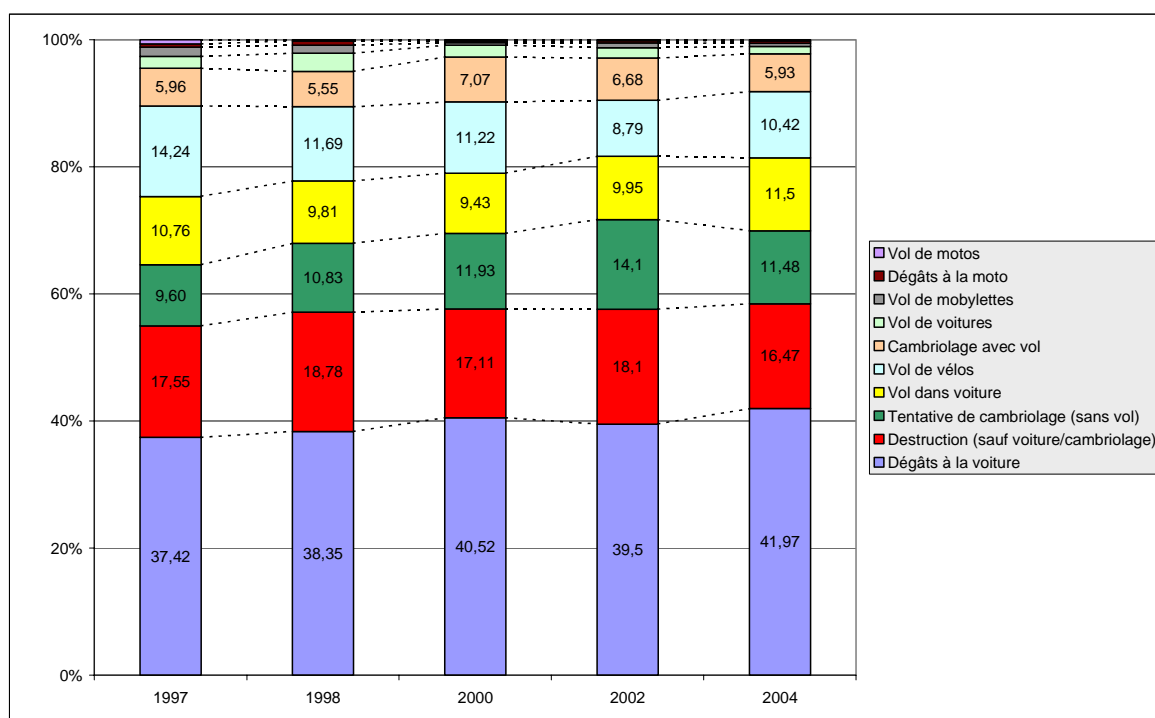


Fig. : Les délits contre les ménages en 1997, 1998, 2000, 2002 et 2004. Le total par année équivaut à 100% des victimes.

Parmi les délits contre les ménages, c'est la rubrique « dégâts à la voiture » qui avec ses 42% est mentionnée en tête des délits les plus fréquemment rencontrés par les citoyens. Les citoyens sont aussi souvent victimes de délits de « destruction » (17%). D'autres types de délits sont moins fréquemment mentionnés : autour de 10 % pour les tentatives de cambriolage et les vols de vélos. Enfin, les autres délits sont présents à moins de 10%.

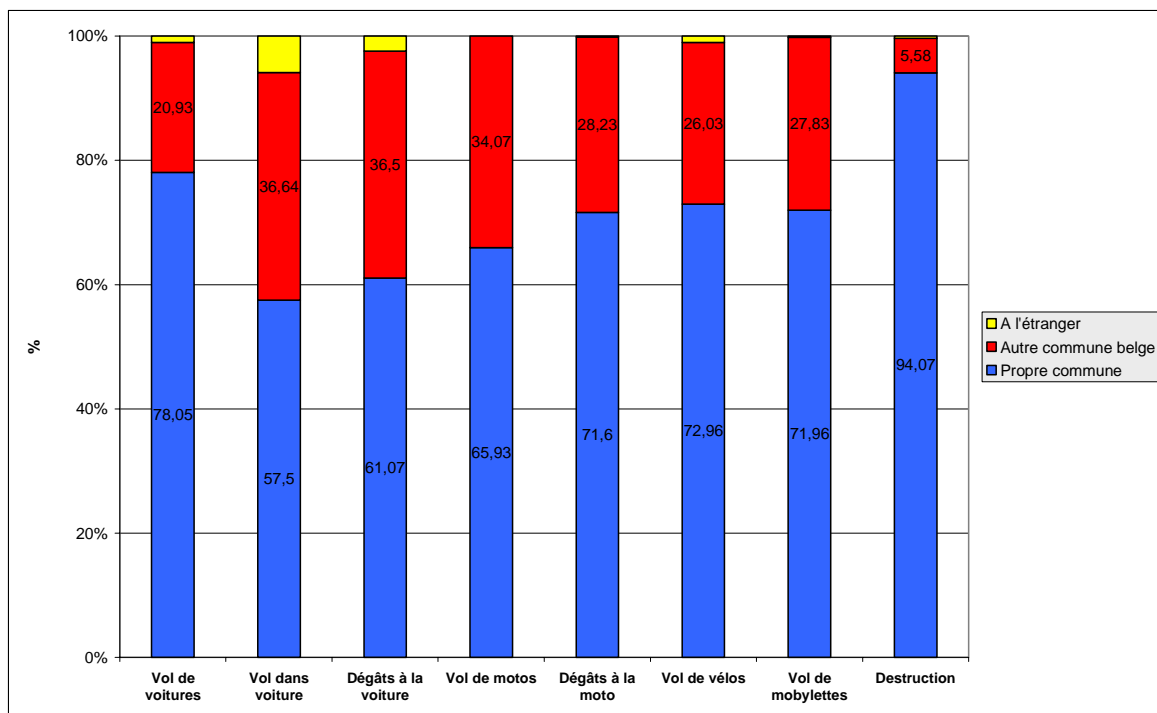


Fig. : Aperçu de la victimisation des ménages selon le lieu du délit en 2004.

Il est à constater que la majorité des délits contre les ménages, entre 57% et 94% suivant le délit, se déroule dans la propre commune du citoyen interrogé.

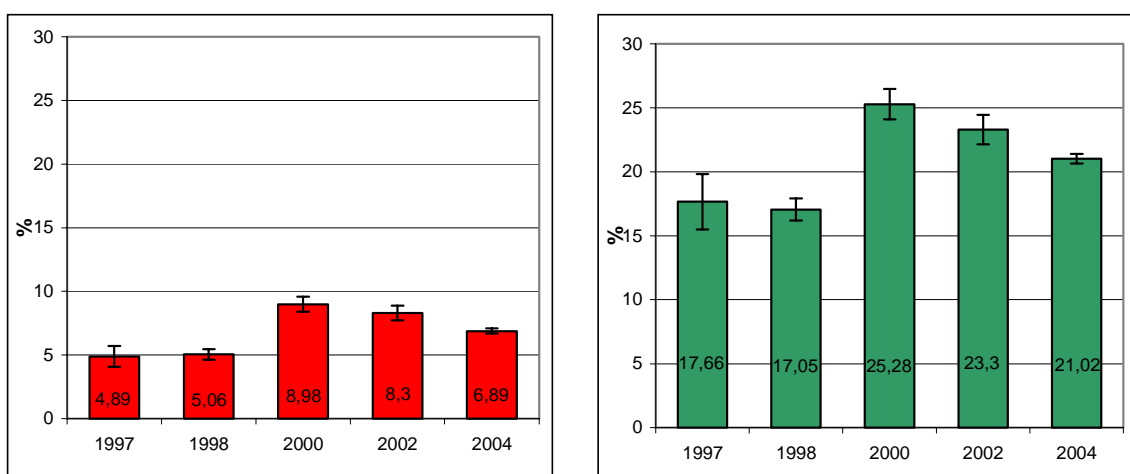


Fig : Evolution des pourcentages de victimisation des ménages en 2004 : à gauche = les cambriolages dans l'habitation (total: tentative de cambriolage et cambriolage avec vol) et à droite = les délits contre les voitures (total : pourcentage de voitures volées, dévalisées ou endommagées) (intervalle de confiance à 95%).

En termes d'évolution, le pourcentage de ménages qui sont victimes d'un cambriolage (tentative de cambriolage et cambriolage avec vol), après une augmentation entre 1998 et 2000, est en diminution significative entre 2002 et 2004. Ce pourcentage tourne en 2004 autour de 7%. L'évolution des délits contre les voitures (voitures volées, dévalisées ou endommagées) présente la même tendance, un accroissement

entre 1998 et 2000 suivit d'une baisse entre 2002 et 2004. En 2004, le pourcentage de délits contre les voitures est de 21%.

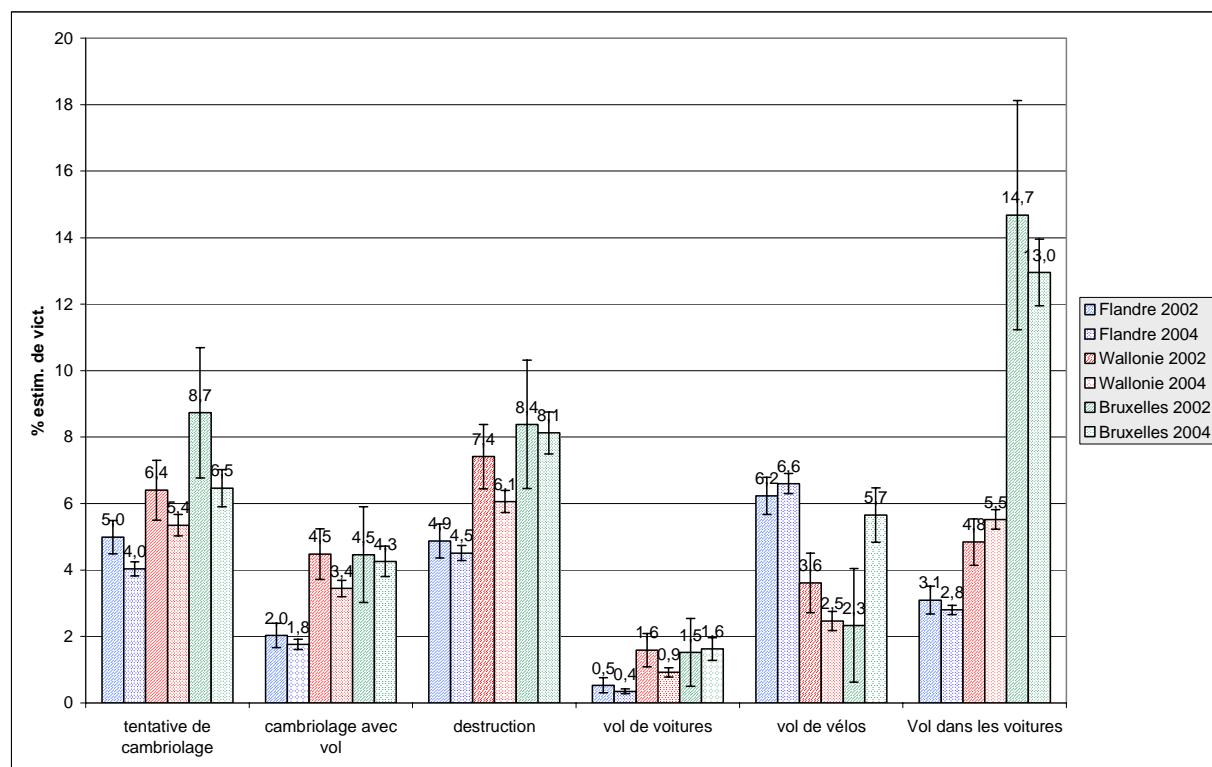


Fig. : Cambriolage, vols de vélos, vols dans les voitures, vols de voitures et destructions par région et année

Pour la plupart des délits, la Région de Bruxelles-Capitale connaît un pourcentage élevé de victimes par rapport à la Flandre et dans quelques cas par rapport à la Wallonie. C'est le cas des *tentatives de cambriolage*, pour lesquelles la Région de Bruxelles-Capitale a un pourcentage de 6,46%, en regard de 5,35% en Wallonie et 4,03% en Flandre. En Flandre, le pourcentage de tentatives de cambriolages est tombé de 5% en 2002 à 4% en 2004.

Les mêmes différences régionales sont applicables aux pourcentages de *cambriolages*, 1,76% des ménages en sont victimes en Flandre, 3,44% en Wallonie et 4,26% pour la Région de Bruxelles-Capitale. Par rapport à 2002, le nombre total de cambriolages a baissé en Wallonie (de 4,48% à 3,44%).

Pour les *vols de voitures*, on remarque également que la Région de Bruxelles-Capitale a le pourcentage le plus élevé de victimes : 0,35% des ménages ont été victime d'un vol de voiture les 12 derniers mois, 0,92% en Wallonie et 1,62% à Bruxelles. Une diminution du nombre de vols de voitures est perceptible en Wallonie entre 2002 (1,59%) et 2004 (0,92%).

En ce qui concerne les *vols dans les voitures*, nous rencontrons de grandes différences, 3,56% en Flandre, 6,77% en Wallonie et 12,39% pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Au niveau des ménages qui sont victimes de *vols de vélos*, la Wallonie est à 2,46%, contre 6,6% pour la Flandre et 5,56% pour la Région de Bruxelles-Capitale. Dans les deux dernières régions citées, les vols de vélos ressortent de façon spectaculaire (de 2,33% à 5,65% en 2004).

Les *destructions* suivent aussi les mêmes tendances que plus haut : 4,51% en Flandre, 6,06% en Wallonie et 8,12% pour la Région de Bruxelles-Capitale. En 2004, les dégradations ont diminué de 7,41% en 2002 vers 6,06%.

4.2. Les délits contre les personnes

Les délits contre les personnes concernent la victimisation personnelle. On demande à la personne si elle-même a été ou non, au cours des douze derniers mois (et plus précisément entre le 1^{er} janvier 2004 et le 30 juin 2004) victime d'un délit contre la personne. Les délits contre les personnes se composent des catégories suivantes : vol sur des personnes sans menace/violence, vol sur des personnes avec menace/violence, vol en dehors de la maison, victime absente, menace de violence physique, violence physique, délit de fuite dans la circulation, délit contre la morale sexuelle et autres infractions. On entend par « autres infractions » toute infraction dont aurait été victime la personne interrogée et qui ne serait pas reprise dans une catégorie précédemment citée.

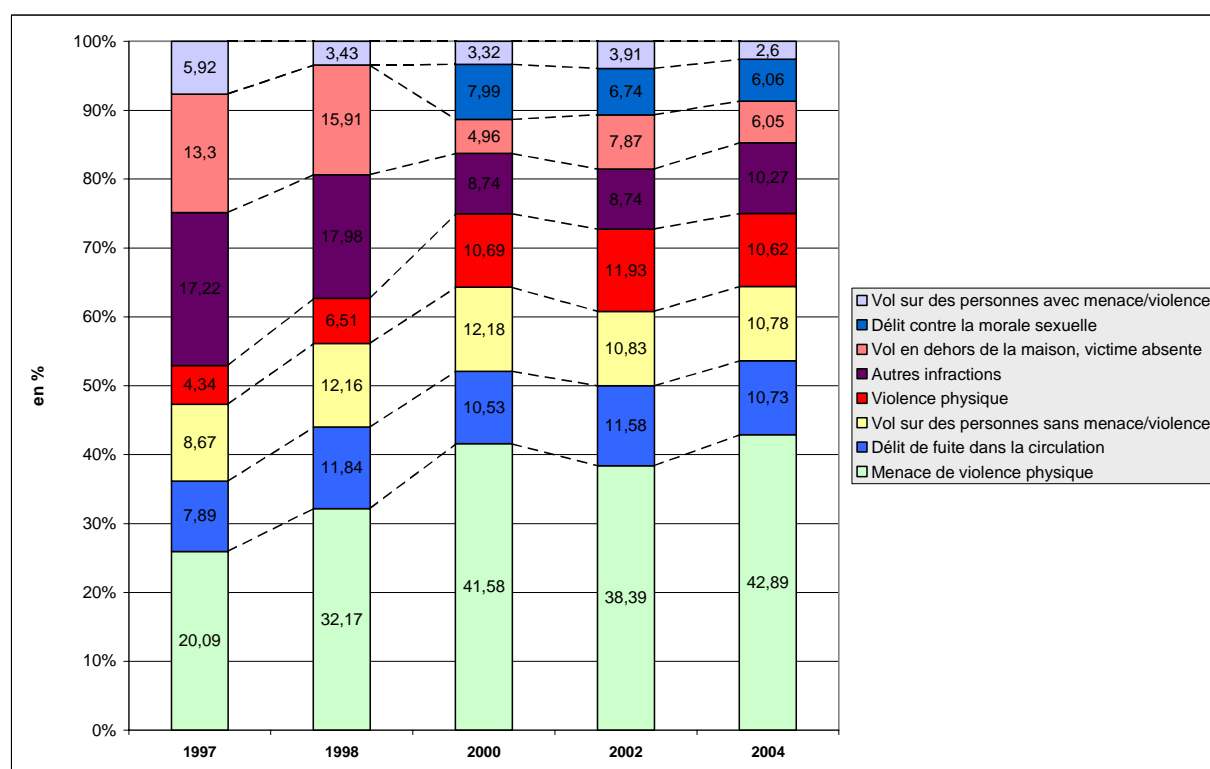


Fig. : Les délits contre les personnes en 1997, 1998, 2000, 2002 et 2004. Le total par année équivaut à 100% des victimes.

Parmi les délits contre les personnes, c'est la rubrique « menace de violence physique » qui avec ses 43% se retrouve en tête des délits les plus fréquemment rencontrés par les citoyens. En ce qui concerne les autres délits – délit de fuite dans la circulation, vol sur des personnes, violence physique et autres infractions – les citoyens sont généralement victimes à part égale : autour de 10%. Enfin, les autres délits sont présents à moins de 6%.

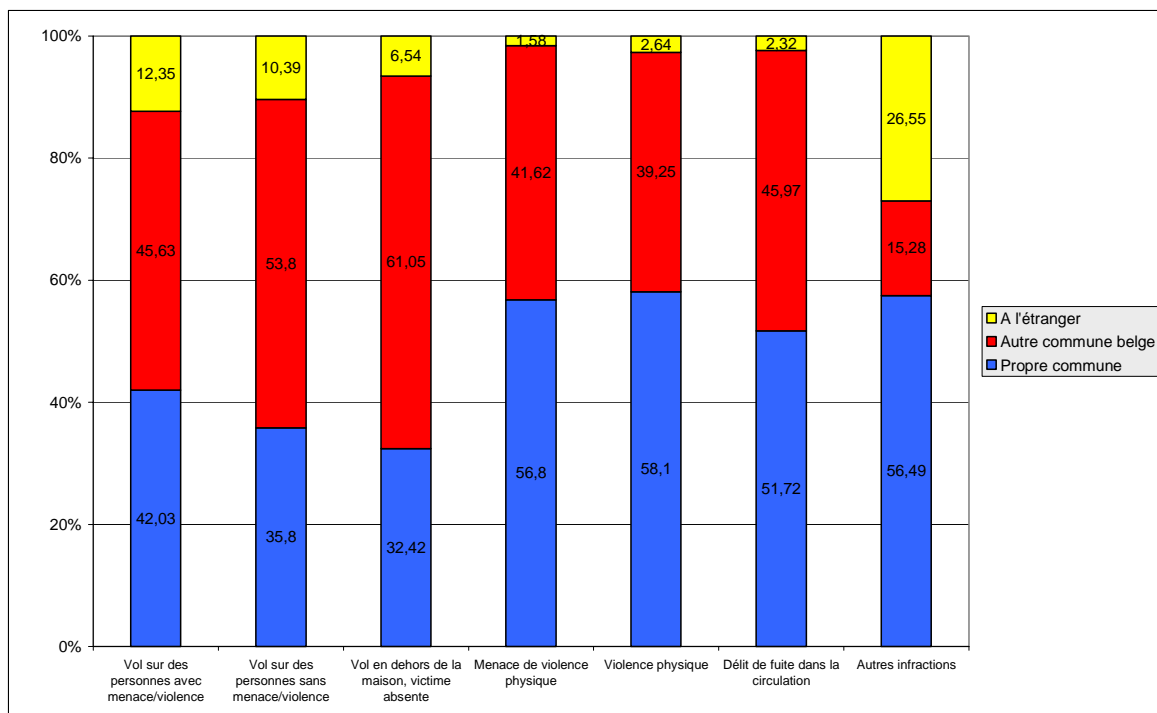


Fig. : Aperçu de la victimisation des personnes selon le lieu du délit en 2004.

Contrairement aux délits contre les ménages, le lieu des délits contre les personnes est moins concentré dans sa propre commune. Le lieu du délit contre les personnes est variable en fonction du délit. Le vol en dehors de la maison avec la victime absente se déroule généralement dans une autre commune tandis les (menaces de) violences physiques ont généralement lieu dans sa propre commune.

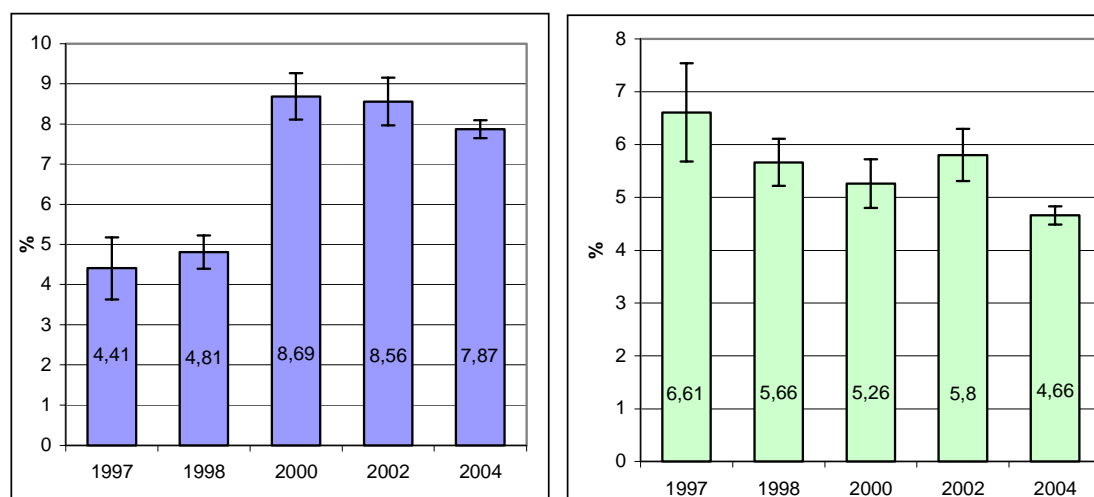


Fig : Evolution des pourcentages de victimisation des délits contre les personnes en 2004: à gauche = Violence physique sauf vol avec violence (total: menace ou victime) et à droite = les vols (total : vol de personne avec menace/violence, vol de personne sans menace/violence, vol en dehors de la maison, victime absente) (intervalle de confiance à 95%).

L'accroissement du pourcentage de citoyens victimes de violences physiques (total) entre 1998 (4,81%) et 2000 (8,69%) est marqué. A partir de 2002, on observe une diminution progressive de ces menaces de violence.

En ce qui concerne la catégorie des vols (total), avec 4,66% sur le plan national, la situation entre 1997 et 2002 reste relativement stable. Cependant entre 2002 et 2004, on perçoit une diminution significative du pourcentage de victimisation de vols sur des personnes (de 5,80% à 4,66%).

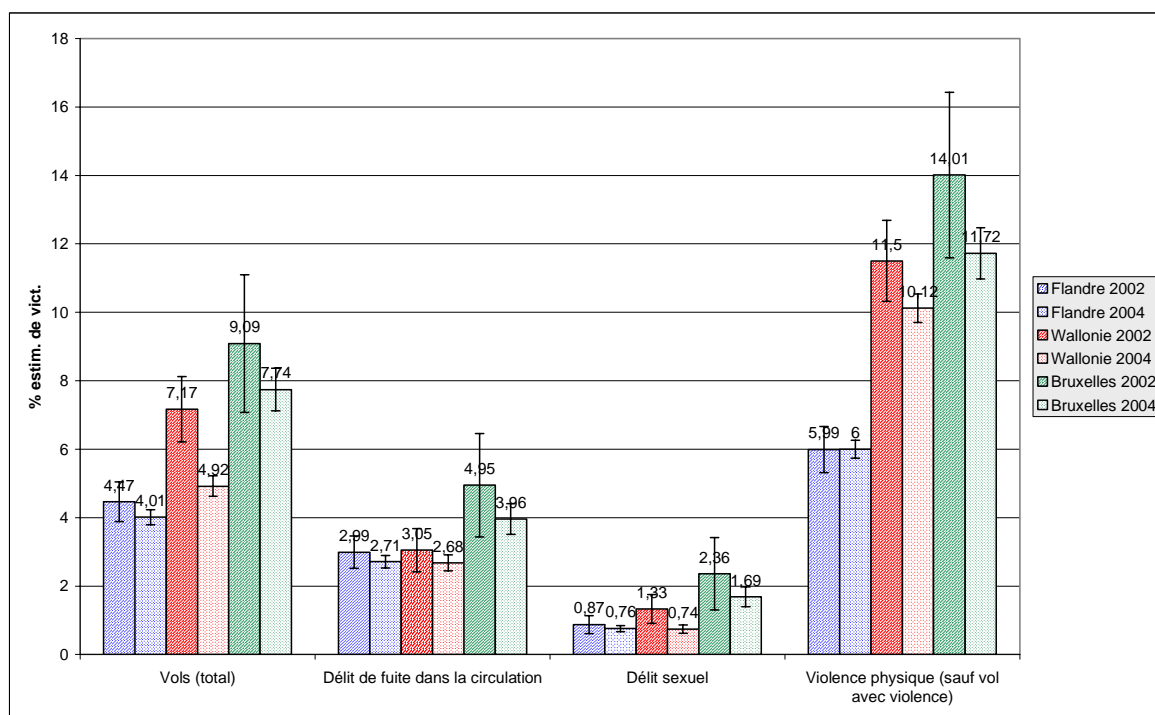


Fig. : Total des vols, délit de fuite dans la circulation, délit sexuel et violence physique par région et par année.

Lorsqu'on regarde de plus près les résultats des régions, on remarque que la Région de Bruxelles-Capitale connaît le plus grand pourcentage de victimes pour le vol (7,74% contre 4,01% en Flandre et 4,92% en Wallonie), délit de fuite dans la circulation (3,96% contre 2,71% en Flandre et 2,68% en Wallonie) et les délits sexuels (1,69% contre 0,76% en Flandre et 0,74% en Wallonie). En comparaison de 2002, le nombre de vols en Wallonie a baissé de 7,17% vers 4,92% en 2004.

En Flandre, il y a relativement moins de victimes de violence physique, 6%, qu'en Wallonie (10,12%) et que pour la Région de Bruxelles-Capitale (11,72%). Le Moniteur de sécurité de 2004 pose en plus la question de savoir si elle s'accompagne de coups et blessures. 1,38% de la population a été victime dans les 12 derniers mois de coups et blessures, il n'existe pas ici de différences significatives selon la région. En outre, il est aussi demandé si l'auteur des coups et blessures est un membre de la famille. En Wallonie, l'auteur est plus souvent que dans les autres régions un membre de la famille, 0,18%, contre 0,06% en Flandre. 0,08% des habitants de la Région de Bruxelles-Capitale sont victimes de coups et blessures par un membre de la famille.

4.3. Signalement et déclaration

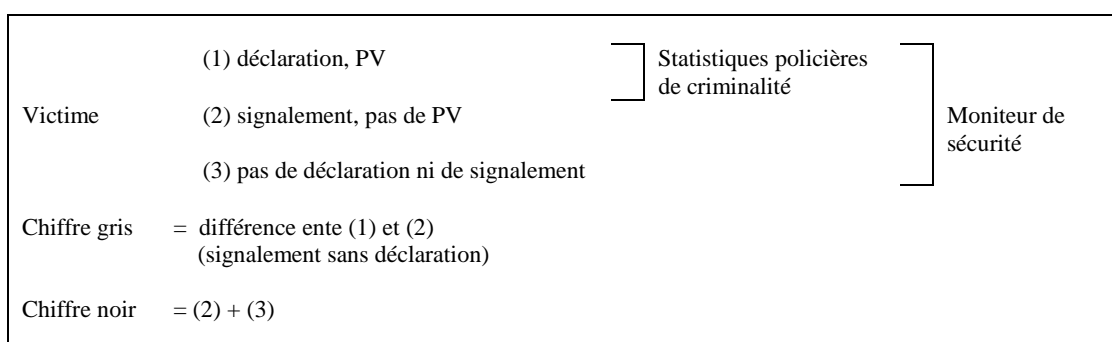
4.3.1. Le Moniteur de sécurité, un indicateur du chiffre noir

Quel est le nombre réel de faits de criminalité déterminés comme le cambriolage, le vol de voitures et la violence physique ? Les données issues des statistiques policières et judiciaires nous renseignent sur les faits criminels pour lesquels un procès verbal a été dressé (faits enregistrés) ou sur des faits qui sont poursuivis. Une grande partie des faits n'est donc pas prise en considération dans le cas où elles n'ont fait aucune déclaration à la police.

On appelle ce phénomène 'chiffre noir'; le nombre de faits criminels pour lesquels il n'y a eu aucun signalement ni déclaration.

Le Moniteur de sécurité peut donner une indication des chiffres gris² et noir étant donné que pour chaque victimisation on pose la question de savoir si le fait a été déclaré et signalé.

Sur base du module 'signalement et déclaration', on peut calculer le pourcentage de signalement et de déclaration des différents faits.



4.3.2. Délits contre les ménages

L'objet de cette rubrique est de voir quels types de délits sont signalés et/ou déclarés. Comme les années précédentes, une distinction est faite entre signalement et déclaration. Dans la première situation, on demande au répondant s'il a signalé le délit à un service de police, dans l'autre, si une déclaration ou un procès-verbal a été signé.

² Le chiffre gris correspond au nombre de signalements sans déclaration. Les services de police sont tenus au courant de ces faits mais aucun procès verbal n'est rédigé. Ces faits n'apparaissent donc pas dans les statistiques de criminalité policière enregistrées.

Signalement

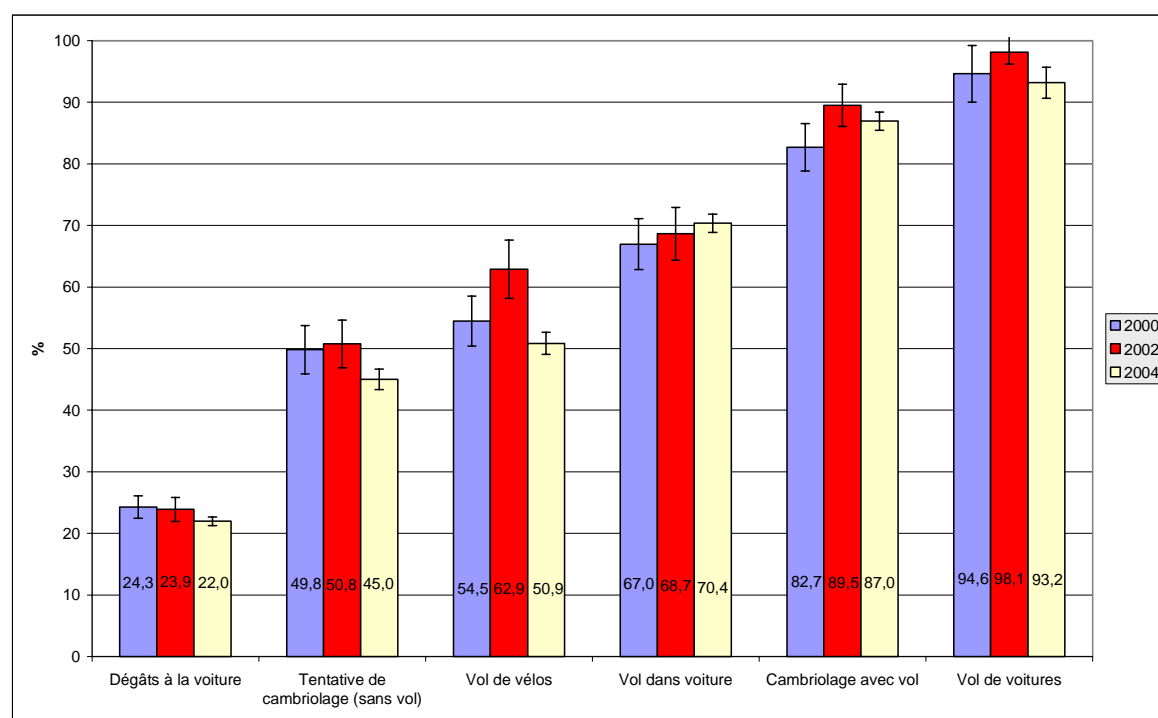


Fig. : Evolutions du signalement des délits contre les ménages entre 2000 et 2004. (intervalle de confiance à 95%).

Les comportements de signalement sont restés relativement homogènes entre 2000 et 2004, le pourcentage reste proche de 40%. Des différences entre les diverses rubriques sont néanmoins à signaler. Le taux de signalement des vols de vélos connaît un recul entre 2002 et 2004 : on passe de 62,9% en 2002 à 50,9% en 2004. Les autres signalements de délits ne connaissent pas de réelles différences significatives. Les dégâts à la voiture font toujours peu l'objet d'un signalement (22%). A l'inverse, les vols de voitures et les cambriolages sont massivement signalés aux autorités de police, on retrouve des taux de signalement supérieurs à 80%. Les vols dans les voitures obtiennent un score de 70,4%.

De façon significative, et ce pour la totalité des délits au niveau des ménages, il y a plus de signalements réalisés en Wallonie (42,29%) qu'en Flandre (37,64%) et que pour la Région de Bruxelles-Capitale (39,59%). Il apparaît nettement qu'il y a moins de signalements en Flandre en 2004 (37,64%) qu'en 2002 (43,43%).

Déclaration

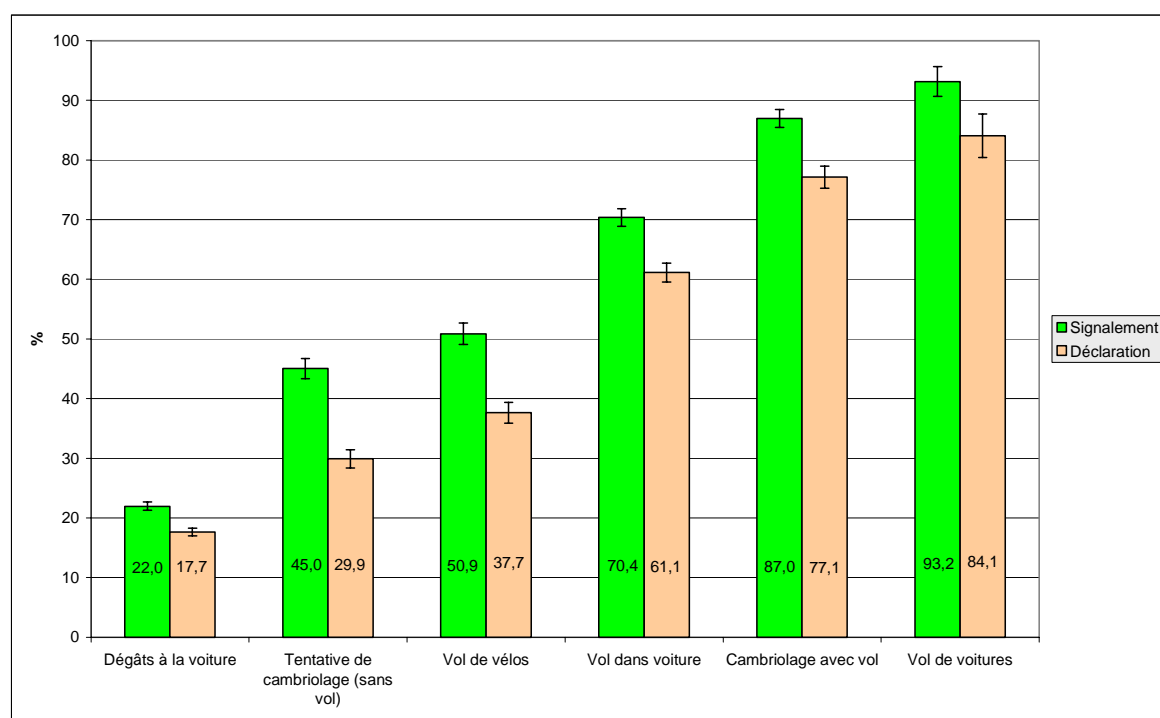


Fig. : Signalement et déclaration des délits contre les ménages en 2004.

Le graphique représentant à la fois le taux de délits signalés et déclarés montre qu'un signalement ne conduit pas automatiquement à la signature d'un PV. En moyenne, seuls 30% des délits des ménages mentionnés dans le questionnaire sont déclarés. Cela signifie qu'il subsiste 70% de chiffre noir (dont 10% de chiffre gris). C'est essentiellement le cas pour les dégâts à la voiture (17,7% contre 22%) et les tentatives de cambriolage (29,9% contre 45%). Par contre, le pourcentage de déclarations de vols de voitures et de cambriolages avec vol est plus élevé. Ils apparaissent quand même moins déclarés que signalés. Au niveau du profil des personnes qui déclarent les délits, il apparaît que les ménages dont le chef de ménage possède un diplôme de l'enseignement supérieur réalisent plus souvent une déclaration.

En 2004, il y a eu au niveau des ménages moins de déclarations des délits en Flandre (28,89%) qu'en 2002 (34,53%). Les deux autres Régions ne connaissent pas d'évolution significative. Lorsqu'on aborde la totalité des délits, on constate qu'il y a relativement plus de déclarations en Flandre qu'en Wallonie et que dans la Région de Bruxelles-Capitale. L'importante diminution du nombre de déclarations de vols de vélos est, dans les trois régions, manifeste.

4.3.3. Délits contre les personnes

Signalement

Les délits contre les personnes font l'objet de nettement moins (10%) de signalements aux autorités de police que les délits contre les ménages. Seuls les vols sur les personnes avec menace/violence et les vols sur les personnes sans menace/violence dépassent la barre des 50% de taux de signalement avec respectivement 56,3% et 53,7%. Les autres catégories de délits contre les personnes présentent nettement moins de signalements aux services de police. C'est surtout le cas des délits sexuels (seulement 8,43%). En terme d'évolution, il est difficile d'identifier une tendance car aucune n'est réellement significative.

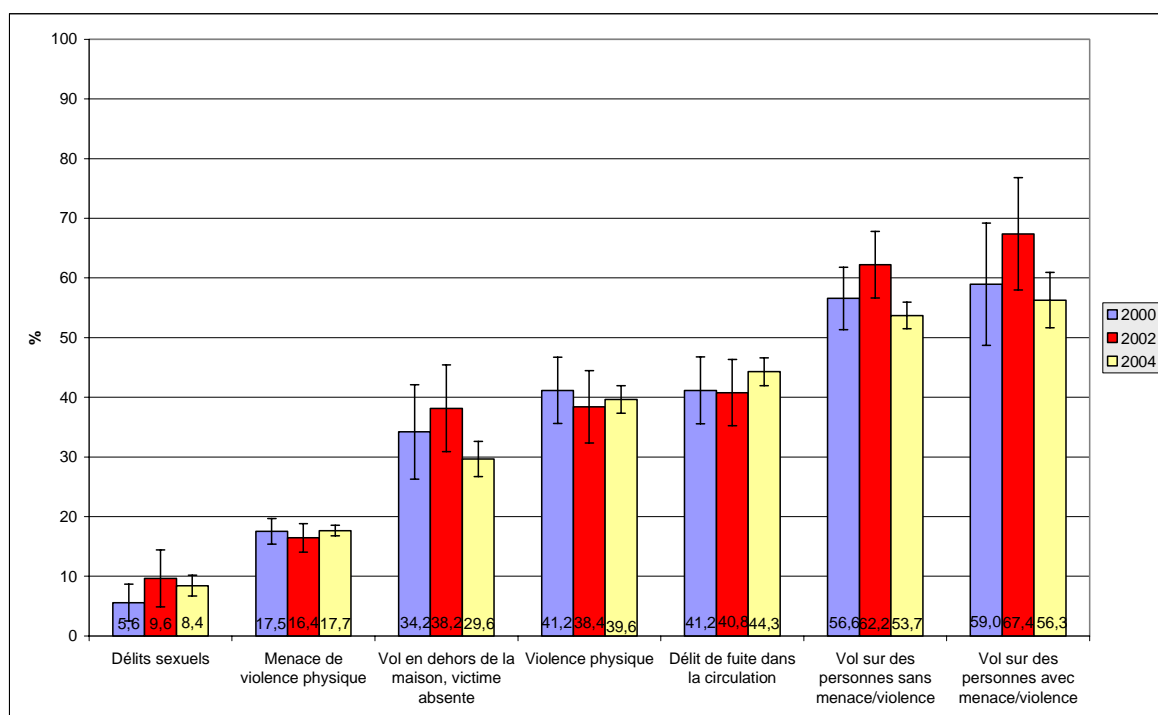


Fig. : Evolutions du signalement des délits contre les personnes entre 2000 et 2004. (intervalle de confiance à 95%).

Déclaration

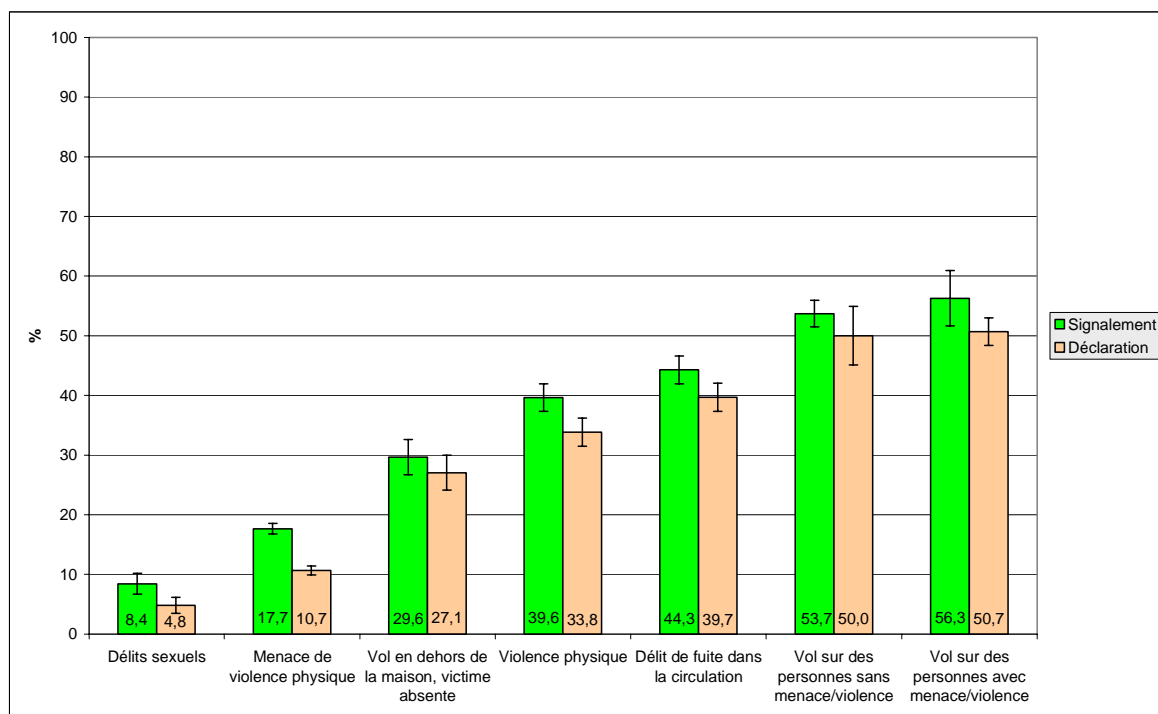


Fig. : Signalement et déclaration des délits contre les personnes en 2004

Tout comme pour les délits contre les ménages, le pourcentage de déclarations pour les délits contre les personnes est inférieur au pourcentage de signalements. En moyenne seuls 23,5% des délits contre les personnes mentionnés dans le questionnaire sont déclarés. Cela signifie qu'il subsiste 76,5% de chiffre noir (dont 6,3% de chiffre gris). Deux catégories connaissent un net retrait : les délits sexuels qui sont déclarés à 4,8% alors qu'ils sont signalés à 8,4% ainsi que les menaces de violence physique passant d'un taux de signalements de 17,7% à un taux de déclarations de 10,7%. La catégorie des violences physiques connaît également un retrait significatif tandis que les autres classes ne connaissent pas de différences significatives.

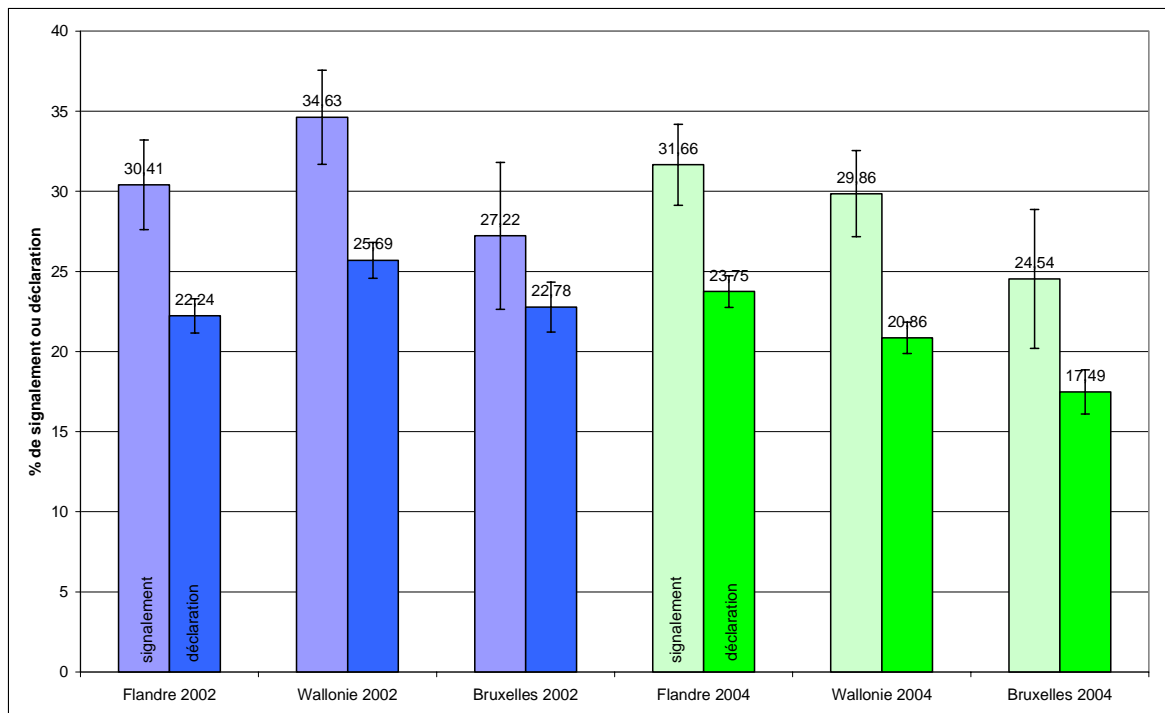


Fig. : Pourcentage de signalement et de déclaration de délits contre les personnes en 2002 et 2004, selon les régions

Les pourcentages de déclarations des délits au niveau des personnes sont significativement différents selon les régions. C'est ainsi que la Région de Bruxelles-Capitale connaît le moins de déclarations réalisées (17,49%), suivie par la Wallonie (20,86%) et la Flandre (23,75%). Si on pousse l'analyse un peu plus dans le détail, il ressort que ce sont principalement les menaces de violence physique qui sont le moins déclarées dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Chapitre 5 : Dernier délit

5.1. Signalement

La raison principale pour laquelle le (dernier) délit est signalé aux services de police est, comme pour les années précédentes, "le souhait de récupérer l'objet volé". Une autre raison importante formulée par les répondants est la suivante : "afin que l'auteur soit pris et puni". Deux des propos sont significativement en hausse par rapport à 2002 : "le malfaiteur doit être pris et puni", passant de 14,66% en 2002 à 20,92% en 2004, et "pour inciter les services de police à prendre des mesures", passant de 6,28% en 2002 à 10,54% en 2004.

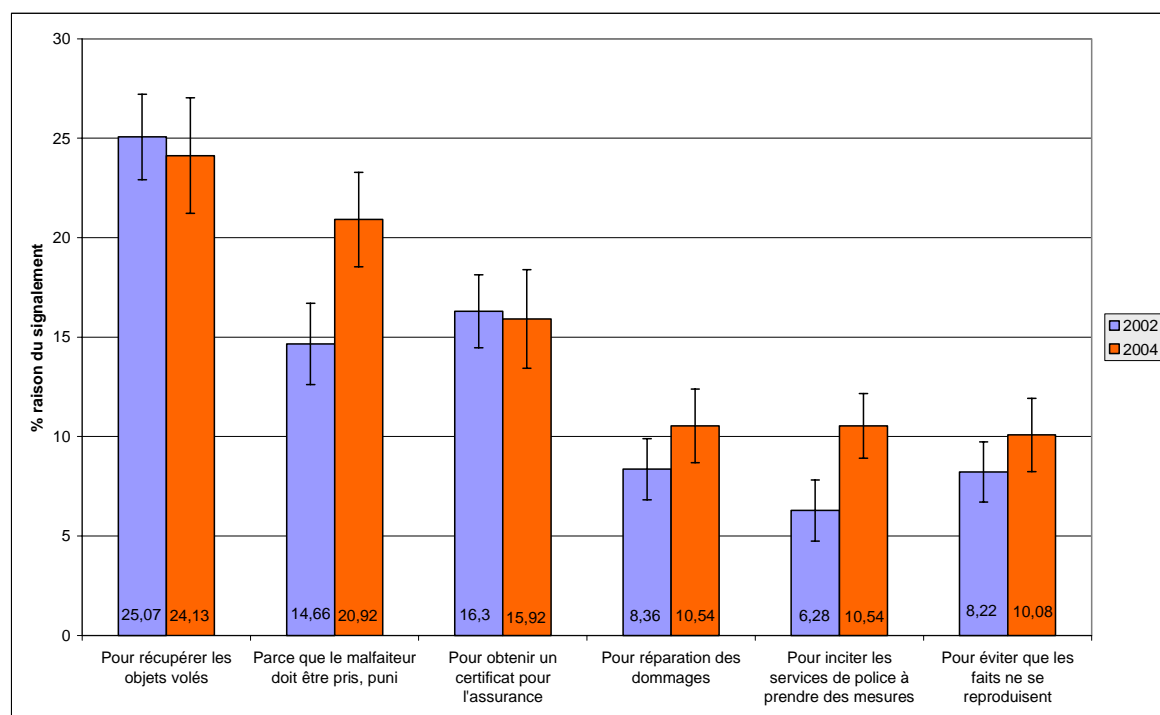


Fig. : Principales raisons du signalement (lors du dernier délit) en 2002 et 2004.

5.2. Satisfaction suite au contact policier

En ce qui concerne la satisfaction globale de la population au sujet du contact avec la police dans le cadre de la dernière victimisation subie, on peut avancer que celui-ci est en général le plus souvent ressenti comme positif (52,2% sont satisfaits ou très satisfaits) que comme négatif (32% sont insatisfaits ou très insatisfaits).

A l'exception d'une décroissance significative depuis 2000, il n'y a pas d'évolutions particulières à signaler.

Cela ne signifie toutefois pas que la population est unanimement satisfaite au sujet de ce dernier contact : pour quelques délits les pourcentages d'insatisfaction sont plus élevés que 40 ou 60%. C'est le cas du vol de vélo pour lequel la victime était absente (43,35%), du vol d'une mobylette (60,29%) et des infractions de fraude (escroquerie, tromperie, etc.) (60,23%).

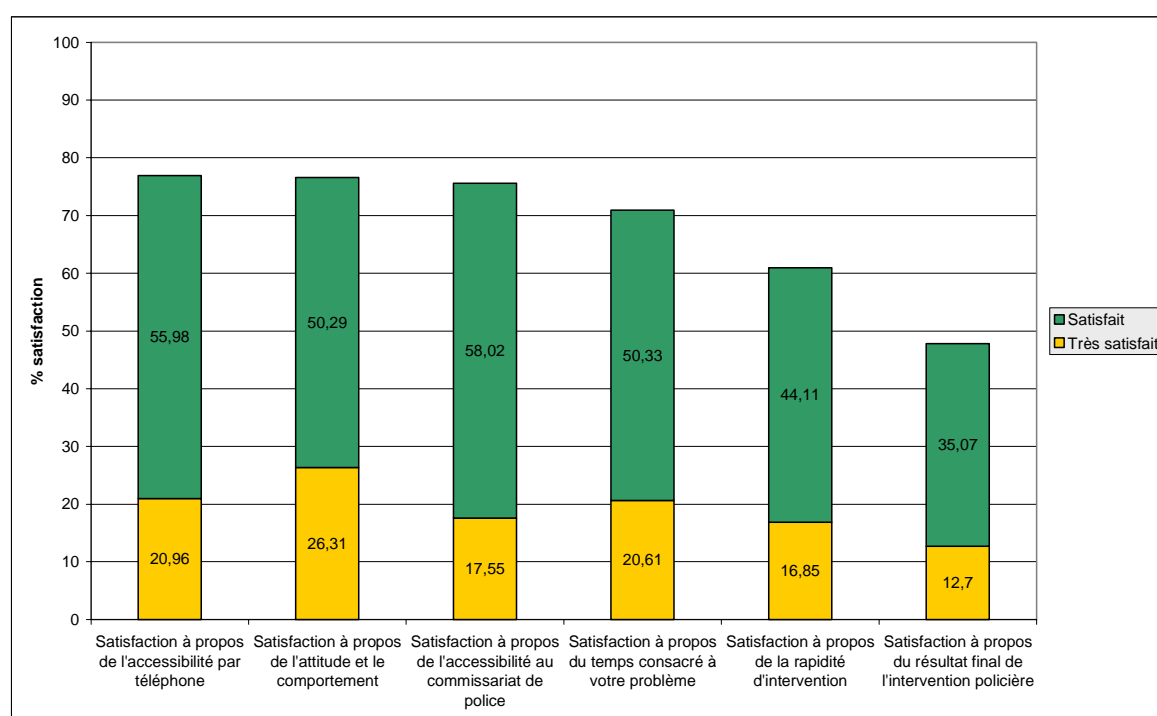


Fig. : Satisfaction suite au contact policier en 2004

Les citoyens qui ont eu des contacts avec les services de police lors de leur (dernière) victimisation sont principalement satisfaits qu'en à leur accessibilité par téléphone (76,94% des gens sont satisfaits ou très satisfaits). Ils sont aussi satisfaits à propos de l'attitude et du comportement de la police (76,60% des gens sont satisfaits ou très satisfaits) et à propos de l'accessibilité au commissariat de police (75,57% des gens sont satisfaits ou très satisfaits). En ce qui concerne les autres raisons de satisfaction, les répondants sont aussi (très) satisfaits, dans une moindre mesure, à propos du temps consacré à leur problème (70,94%), à propos de la rapidité de l'intervention (60,96%) et à propos du résultat final de l'intervention de la police (47,77%).

Chapitre 6 : Les contacts entre la population et les services de police en dehors d'une victimisation

Le Moniteur de sécurité aborde également des questions relatives au fonctionnement policier. Les questions portent sur :

- l'appréciation globale de la population à l'égard du travail policier en Belgique ;
- l'appréciation globale – ainsi que relative à certains aspects – de la population à l'égard du travail policier de la commune ;
- les qualités reconnues au personnel policier ;
- l'importance et la qualité de travail attribuées à différentes tâches dévolues aux services de police.

6.1. Fréquence et nature des contacts

Le pourcentage de citoyens ayant eu des contacts au cours des 12 derniers mois avec un service de police, autres que dans le cadre de délits, est de 28,8%. Il s'agit dans 81,15% des cas d'un contact avec les services de police de sa propre commune ou zone de police. Dans 60,83% des cas, c'est le répondant lui-même qui a initié le contact.

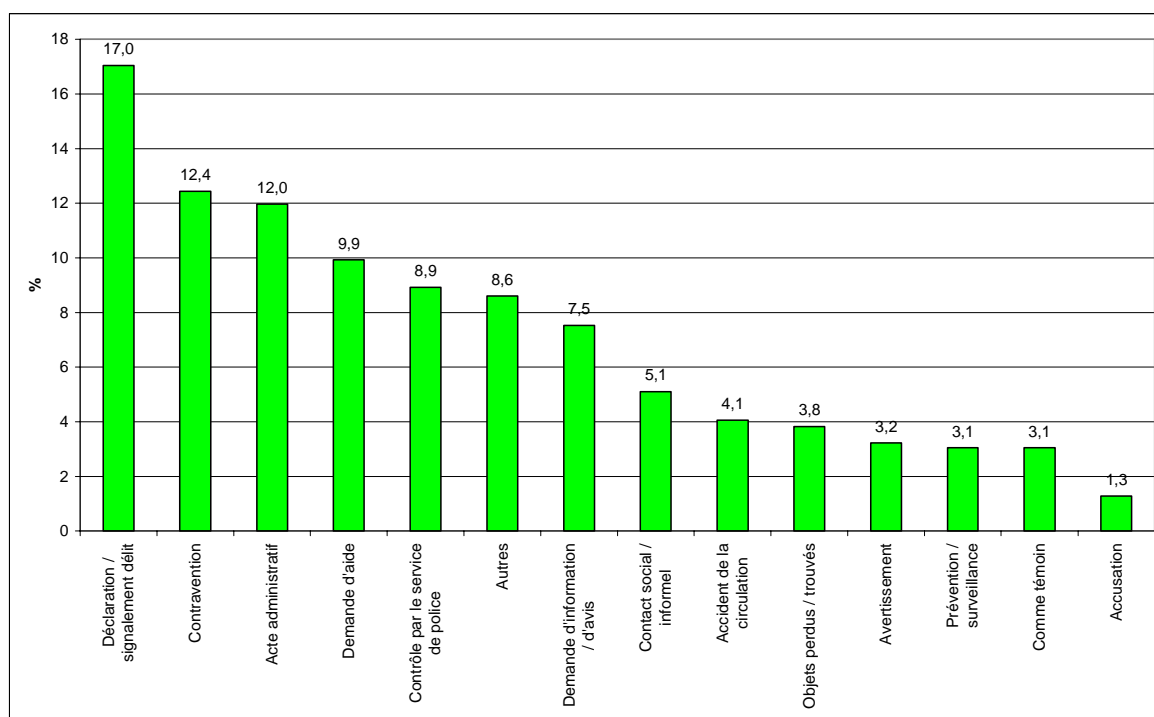


Fig. : Les raisons du dernier contact policier en 2004 classé par ordre décroissant d'importance.

La principale raison d'un contact du citoyen avec les services de police concerne les signalements ou les déclarations d'un délit (17%) suivi des contraventions (12,4%) et des actes administratifs (12%). D'autres catégories, comme la demande d'aide ou le contrôle par les services de police font également l'objet de contacts entre le citoyen et la police.

6.2. Satisfaction des citoyens à l'égard des contacts avec les services de police

Environ 70% des habitants de la Belgique se déclarent satisfaits ou très satisfaits à l'égard de leur dernier contact avec les services de police. Ce sont principalement les 65 ans et plus qui sont (très) satisfaits du contact, environ 85%.

En scindant les raisons de satisfaction en fonction du type de satisfaction, les résultats montrent que 79,14% des citoyens sont (très) satisfaits de l'accessibilité et de la disponibilité des services de police, 79,53% du comportement des services de police et 70,18% à propos du résultat de l'intervention de la police.

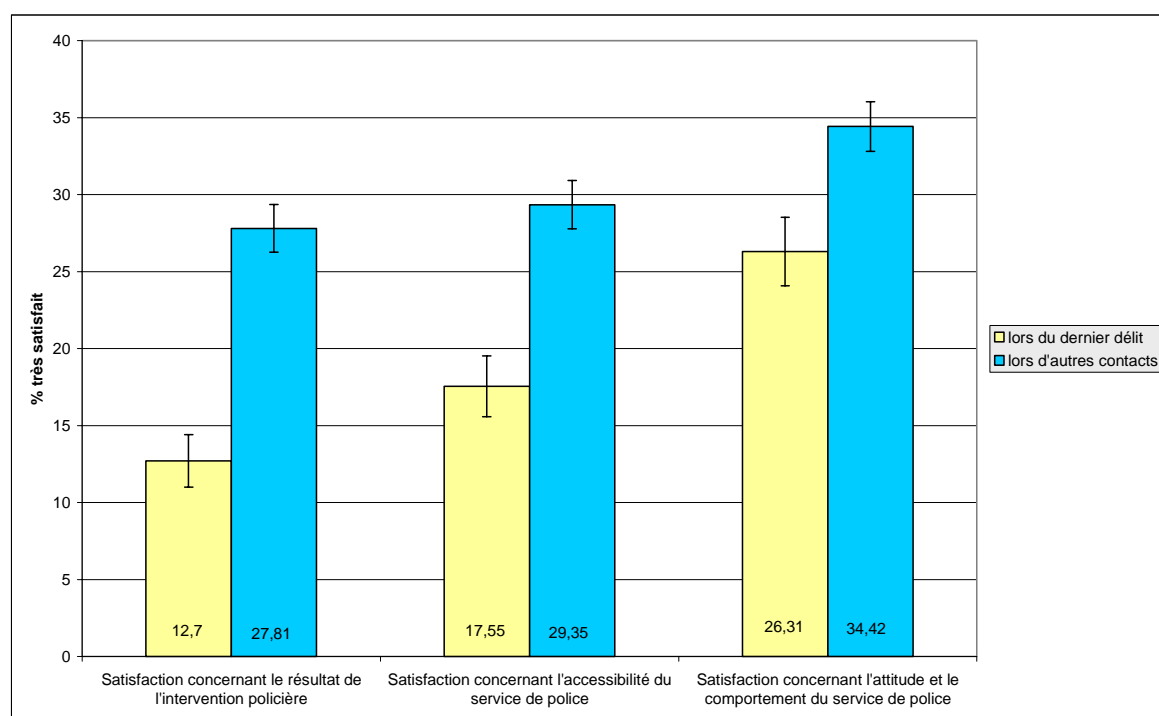


Fig. : Comparaison entre la satisfaction du service de police par le citoyen lors du dernier délit et lors d'autres contacts (en 2004).

En ce qui concerne la satisfaction au sujet des "contacts avec les services de police", une différence significative est perceptible entre les victimes d'un délit et les personnes qui se sont adressées aux services de police pour d'autres raisons (acte administratif, demande d'itinéraire, contravention, etc.).

Cette différence est la plus importante dans le cadre du résultat en matière d'intervention policière. Les victimes sont, de manière significative, moins satisfaites (12,7 %) que les non-victimes (27,81 %). De même, la satisfaction en rapport avec la disponibilité et l'accessibilité des services de police est fort différente: les victimes sont très satisfaites à niveau de 17,55 % contre 29,35 % pour les non-victimes. Enfin, la "satisfaction concernant l'attitude et le comportement des services de police" est plus élevée dans les deux cas et la différence entre victimes et non-victimes est moindre, bien que significative (26,31 % pour les victimes, 34,42 % pour les non-victimes).

Chapitre 7 : Le fonctionnement des services de police

7.1. Appréciation globale du fonctionnement policier en Belgique

Au niveau fédéral, la plupart des citoyens, soit 86,4% d'entre eux, estiment que les services de police font du bon (voire du très bon) travail en Belgique. Les citoyens estimant que les services de police font du mauvais (voire du très mauvais travail) en Belgique représentent 11,1% de la population. Les 2,5% restants étant le fait de personnes n'ayant pas d'avis sur la question.

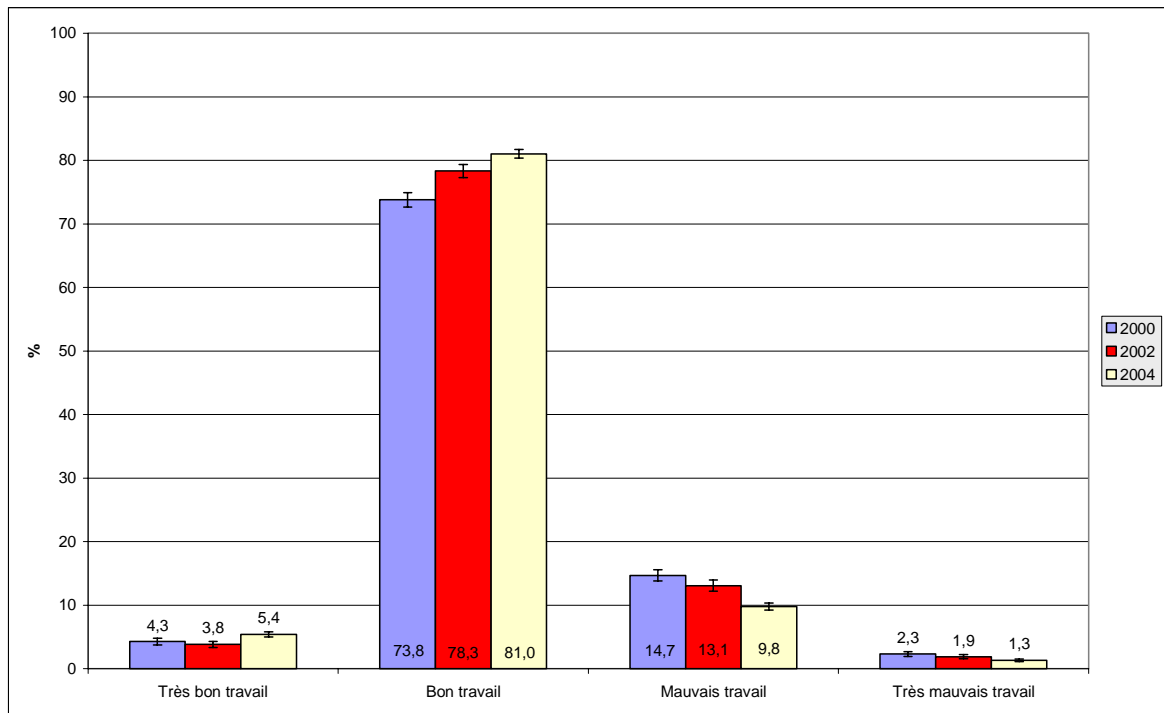


Fig. : Appréciation globale du fonctionnement policier en Belgique en 2000, 2002 et 2004.

L'augmentation de 3,8% en 2002 à 5,4% en 2004 de la catégorie "très bon travail" est significative. Le nombre des répondants qui estiment que les services de police réalisent un bon travail augmente, augmentation en 2004 également significative de 78,3% en 2002 à 81%.

Si on prend ensemble les catégories "très bon travail" et "bon travail", il apparaît que 86,43% des citoyens estiment que les services de police réalisent un (très) bon travail, ce qui était déjà le cas en 2002 (82,15%) (et 78,1% en 2000). Cette augmentation de plus de 4% est relevante.

Les provinces de Liège et du Brabant wallon sont par rapport à l'ensemble de la Belgique, moins satisfaites du travail des services de police, le Hainaut leur emboîte le pas (les services de police accomplissant un très bon travail : Liège : 3,75%, Brabant wallon : 3,57% et Hainaut : 4,3%).

7.2. Les raisons du bon travail des services de police

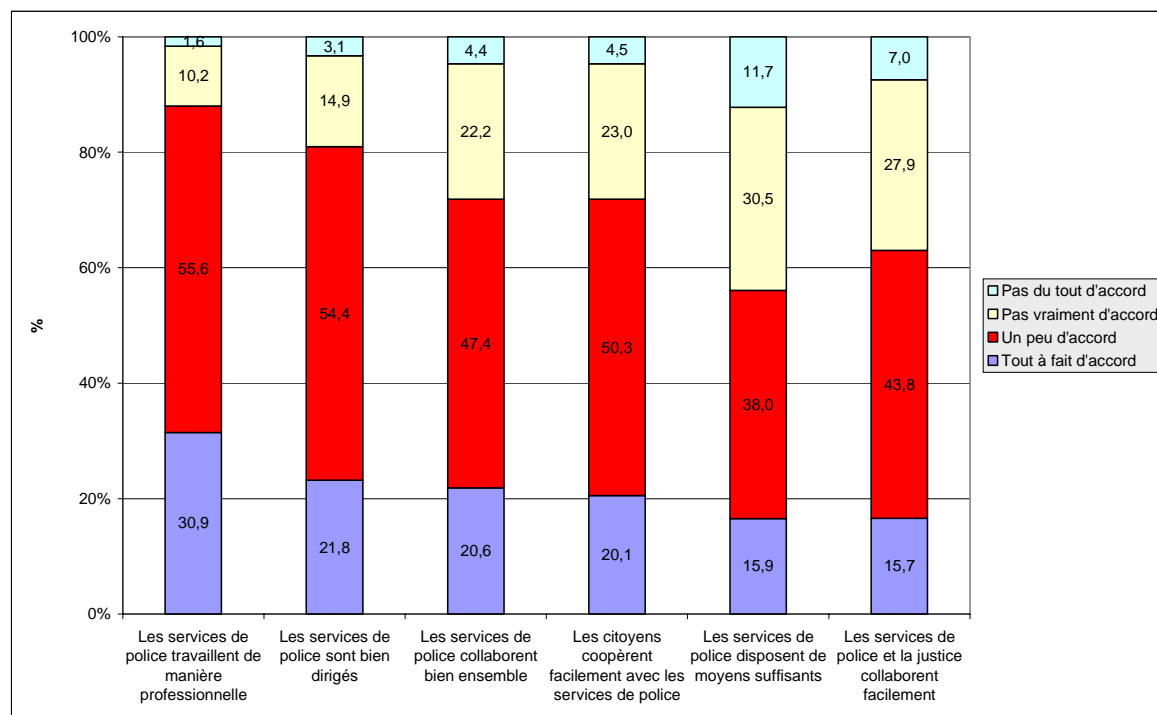


Fig. : Les raisons du bon travail des services de police en 2004.

Pour une majorité des citoyens, le fait que les services de police font du bon travail tient avant tout à leur professionnalisme (86,5%), à la bonne direction de ces services (76,3%), à la bonne coopération avec les citoyens (70,4%) et entre services de police (68%). En revanche, la population convaincue du bon travail des services de police se révèle partagée sur les autres motifs présentés comme susceptibles d'expliquer la qualité du travail policier. Ainsi, un peu plus de 50% de la population considère que la collaboration Police/Justice contribue 'un peu' ou 'tout à fait' à la qualité du travail. Enfin, il apparaît que moins de 50% des citoyens considèrent que les services de police disposent de moyens suffisants.

7.3. Appréciation globale du fonctionnement policier dans sa propre zone de police ou commune

Peu de différences sont observées entre l'appréciation du fonctionnement des services de police en Belgique et dans sa propre zone de police. Au niveau de la Belgique, 86,4% des citoyens estiment que les services de police font du bon (voire du très bon) travail contre 87,4% au niveau de la zone de police.

Les citoyens sont surtout satisfaits du comportement et de l'attitude des membres du personnel de police de leur propre zone (74,03%) et dans une moindre mesure de leur présence dans la rue (55,91%) et de l'information qu'ils donnent sur leurs activités (55,19%). Seule la « présence en rue » enregistre une évolution significative par rapport à 2002. En 2004, 55,91 % des citoyens sont (très) satisfaits en ce qui concerne la présence en rue des services de police, alors qu'en 2002 le taux était moindre, à savoir 53,91 %. Il existe des différences significatives d'appréciation du travail des services de police entre les régions. 90% des Flamands estiment que la police réalise dans leur propre zone/commune un (très) bon travail contre 84,13% des Wallons et 81,96% des habitants de la Région de Bruxelles-Capitale.

7.4. Les qualités reconnues aux policiers dans l'exercice de leur métier

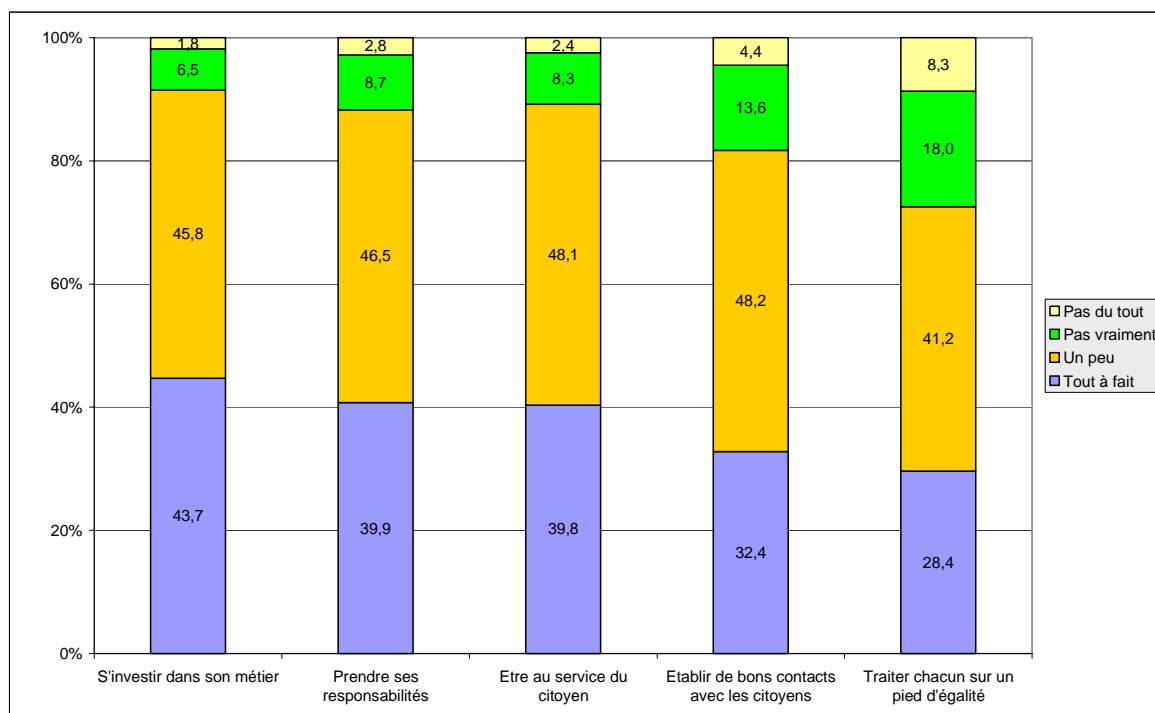


Fig. : Les qualités reconnues aux policiers dans l'exercice de leur métier en 2004. Le problème de l'égalité de traitement des citoyens.

L'investissement dans leur travail, le sens des responsabilités et le service au citoyen sont tout à fait reconnus aux policiers dans l'exercice de leur travail par près de 40% des citoyens. C'est un peu moins le cas de l'établissement de bons contacts avec les citoyens (32,4%), mais pour les citoyens, la dimension qui pose clairement un problème est l'égalité dans le traitement, 26,3% des citoyens considèrent que le fait de traiter chacun sur un pied d'égalité quels que soient sa nationalité, sa religion, son statut social ou son sexe n'est pas vraiment (18%), voire pas du tout (8,3%), pris en compte par les policiers dans l'exercice de leur travail.

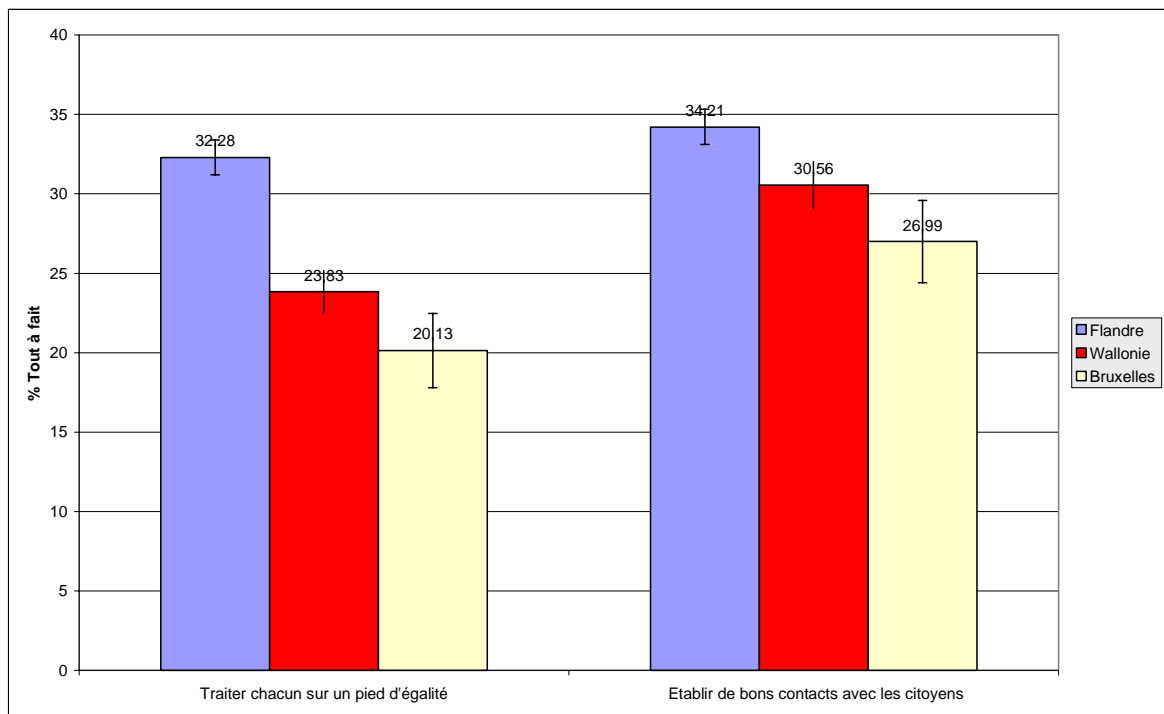


Fig. : *Appréciation à propos du personnel des services de police en 2004 selon les Régions.*

Les opinions que les citoyens ont sur les services de police, comme "traiter chacun sur un pied d'égalité" et "établir de bons contacts avec les citoyens" sont réparties entre les régions. Les différences entre la Flandre (32,28% et 34,21%), la Wallonie (23,83 et 30,56%) et la Région de Bruxelles-Capitale (20,13% et 26,99%) sont pertinentes. Les Flamands estiment que les membres des services de police apportent plus d'intérêt à ces qualités qu'en Wallonie et que dans la Région de Bruxelles-Capitale, et en Wallonie plus que dans la Région de Bruxelles-Capitale. Pour les qualités "être au service du citoyen", "s'investir dans son métier" et "prendre ses responsabilités", les résultats de la Flandre sont significativement plus élevés qu'en Wallonie et que pour la Région de Bruxelles-Capitale (jusqu'à 15% en plus).

7.5. Importance et qualité du travail des différentes tâches policières

L'intérêt que les citoyens portent dans les tâches policières demandées peut être classé grosso modo en 3 catégories, en fonction de leur priorité ;

La criminalité organisée, luttes contre la violence et le commerce de drogues, l'élucidation des cambriolages et vols (tâches policières qui sont considérées comme très importantes par environ **80%** des citoyens)

Le maintien de la sécurité dans les rues, rendre plus sûr les lieux publics, accueil des victimes d'infractions, contribution active à la prévention et la lutte contre le vandalisme (tâches policières qui sont considérées comme très importantes par environ **70%** des citoyens)

Patrouilles à pied et à vélo ainsi que maintien de l'ordre pendant les manifestations sportives (tâches policières qui sont considérées comme très importantes par environ **45 à 50%** des citoyens)

Quand on demande, par la suite, si les services de police accomplissent correctement ou non ces tâches policières, on obtient plutôt le résultat inverse. Environ **90%** des personnes considèrent que les services de police réalisent un (très) bon travail en matière de maintien de l'ordre pendant les manifestations sportives. Environ **80%** trouvent que la police accomplit un (très) bon travail quant il s'agit de maintenir la sécurité dans les rues, de rendre plus sûr les lieux publics, de lutter contre la violence et de prévenir les infractions. **75%** des répondants sont d'avis que la police accomplit un (très) bon travail en matière d'accueil des victimes, de lutte contre la criminalité organisée et le commerce de drogues. Et au moins (**70-65%**) des personnes trouvent que la police accomplit un (très) bon travail en ce qui concerne les patrouilles à pied ou à vélo, l'élucidation des vols et cambriolages et la lutte contre le vandalisme.

Pour toutes les tâches policières demandées, l'opinion des Flamands sur le fait que les services de police "réalisent un très bon travail" est significativement plus importante que celle des Wallons et des habitants de la Région de Bruxelles-Capitale.

7.6. L'agent de quartier

Plus de la moitié de la population déclare ne pas connaître l'agent de quartier (52,64%). C'est surtout le cas dans la Région de Bruxelles-Capitale (66,34%). Et comme en 2002, 40% des répondants souhaiteraient avoir plus de contacts avec leur agent de quartier, principalement les 50 ans et plus ainsi que les habitants de Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale.